

**FONDS DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT**

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1987
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5F (A/43/5/Add.6)



NATIONS UNIES

New York, 1988

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
LETTRES D'ENVOI	vi
I. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987 CLOS LE 31 DECEMBRE 1987	1
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	4
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	14
IV. COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987 CLOS LE 31 DECEMBRE 1987	15
<u>Etat I</u> Fonds pour l'environnement : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987	16
Tableau 1.1 Fonds pour l'environnement : état des contributions au 31 décembre 1987	17
Tableau 1.2 Fonds pour l'environnement : état récapitulatif des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses engagées et du solde inutilisé des crédits ouverts et des crédits alloués au titre des activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds pour l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987	21
Tableau 1.3 Fonds pour l'environnement : état récapitulatif des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses engagées et du solde inutilisé des crédits ouverts et des crédits alloués au titre des dépenses relatives au programme et à l'appui au programme pour l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987	22
<u>Etat II</u> Fonds pour l'environnement : état de l'actif, du passif et du solde du Fonds au 31 décembre 1987	23
Tableau 2.1 Fonds pour l'environnement : encaisse, dépôts et placements bancaires en monnaies convertibles au 31 décembre 1987	25
Tableau 2.2 Fonds pour l'environnement : encaisse et dépôts bancaires en monnaies non convertibles au 31 décembre 1987	26
<u>Etat III</u> Fonds généraux d'affectation spéciale du PNUE : état récapitulatif des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987 et état récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1987	27

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>	
Tableau 3.1	Fonds généraux d'affectation spéciale du PNUÉ : état récapitulatif des contributions au 31 décembre 1987	30
<u>Etat IV.1</u>	Fonds d'affectation spéciale du PNUÉ pour la coopération technique : état récapitulatif des recettes et dépenses de l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987 et état récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1987	39
<u>Etat IV.2</u>	Autres fonds d'affectation spéciale : programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires du PNUÉ financé par les Gouvernements du Danemark, du Japon, de la Norvège et de la République fédérale d'Allemagne : état récapitulatif des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987 et état récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1987	42
<u>Etat IV.3</u>	Autres fonds d'affectation spéciale : prix internationaux dans le domaine de l'environnement : état récapitulatif des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987 et état récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1987	44
<u>Etat V.1</u>	Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1987	46
<u>Etat V.2</u>	Compte spécial du plan d'action pour lutter contre la désertification : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1987	48
<u>Etat VI.1</u>	Contributions de contrepartie : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1987	50
Tableau 6.1	Etat des contributions de contrepartie au 31 décembre 1987	52

TABLE DES MATIERES (suite)

		<u>Pages</u>
<u>Etat VI.2</u>	Contributions de contrepartie en monnaie non convertible au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1987	60
<u>Etat VI.3</u>	Contributions de contrepartie en monnaie non convertible au Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1987	62
<u>Etat VII</u>	Fonds de roulement (information) : état des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1987	63
<u>Annexe.</u>	Notes explicatives des états financiers	65

LETTRÉS D'ENVOI

Le 31 mars 1988

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du règlement financier de l'ONU, modifié par la résolution 3192 (XXVIII) de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1973, et à la règle de gestion financière 213.3 du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport et les états financiers du Fonds pour l'environnement de l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987, y compris ceux qui se rapportent aux fonds d'affectation spéciale d'autres comptes, que j'approuve par la présente lettre. Le Sous-Directeur exécutif chargé du Bureau du Fonds pour l'environnement et de l'administration a certifié l'exactitude de ces états financiers.

Copie du présent rapport financier et des comptes est communiquée aussi au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur exécutif,

(Signé) Mostafa K. TOLBA

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York, N. Y. 10017
Etats-Unis d'Amérique

Le 23 juin 1988

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987, qui ont été soumis par le Directeur exécutif. Ces états ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes et son opinion y est jointe.

Je vous prie de bien vouloir trouver également ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes du Fonds.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Premier Président de la Cour des
comptes de France,

Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Monsieur le Président de
l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York, N. Y.

I. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987
CLOS LE 31 DECEMBRE 1987

Introduction

1. Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé du Bureau du Fonds pour l'environnement et de l'administration a l'honneur de soumettre ci-après le rapport et les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987, y compris ceux qui se rapportent aux fonds d'affectation spéciale et autres comptes. Les comptes comprennent 12 états complétés par sept tableaux et par les notes concernant les états financiers. Ils ont été communiqués au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 1988 conformément aux dispositions de l'article 11.4 du règlement financier.
2. Les comptes intérimaires de la première année de l'exercice biennal 1986-1987 ont été présentés au Conseil d'administration à sa quatorzième session 1/. Le Comité des commissaires aux comptes a procédé à une vérification préliminaire de ces comptes et n'a pas signalé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de situation qui méritait d'être portée à l'attention des Etats Membres 2/.
3. Les chiffres de l'exercice biennal 1984-1985 ont été reproduits dans les états financiers pour comparaison. Conformément aux directives de l'Organisation des Nations Unies, la longueur du présent rapport financier a été limitée au maximum.
4. Ces différents états et tableaux ainsi que les notes explicatives font partie intégrante du rapport financier.

Montant des crédits ouverts, des crédits alloués/attribués,
des dépenses et des engagements prévisionnels

5. Au paragraphe 9 de sa décision 13/36 du 23 mai 1985, le Conseil d'administration du PNUE a approuvé une ouverture de crédit de 60 millions de dollars au titre des activités relevant du programme du Fonds et un niveau de 2 millions de dollars pour la réserve du programme du Fonds pour l'exercice biennal 1986-1987. Au paragraphe 7 de sa décision 13/35 du 23 mai 1985, il a approuvé également l'ouverture d'un crédit de 26 207 700 dollars au titre du budget des dépenses relatives au programme et d'appui au programme. Au paragraphe 3 de sa décision 14/35 du 16 juin 1987, le Conseil a ramené le montant de ce crédit à 23 277 300 dollars.

1/ UNEP GC 14/L.5 du 16 avril 1987.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 31 [A/9631 et Corr.2, p. 140, point 73, al. h)].

6. Le montant total des crédits ouverts, des crédits alloués/attribués et des dépenses s'établit comme suit pour l'exercice biennal 1986-1987 :

	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Crédits alloués/ attribués</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde inutilisé des crédits ouverts</u>	<u>Solde non engagé des crédits alloués/ attribués</u>
Activités relevant du programme	60 000 000	53 480 000	40 517 216	19 482 784	12 962 784
Réserve du programme du Fonds	2 000 000	2 000 000	1 313 998	686 002	686 002
Dépenses relatives au programme et à l'appui au programme	23 277 300	23 265 012	21 795 633	1 481 667	1 469 379
Total	<u>85 277 300</u>	<u>78 745 012</u>	<u>63 626 847</u>	<u>21 650 453</u>	<u>15 118 165</u>

Budget ordinaire de l'ONU

7. Le montant total révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1986-1987 dans le budget ordinaire de l'ONU pour financer les dépenses du secrétariat créé en vertu de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1972, tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/211 du 11 décembre 1986, s'élevait à 10 117 100 dollars. Le total des dépenses engagées pour l'exercice biennal 1986-1987 a été de 8 979 666 dollars, dont 8 700 845 dollars de décaissements et 278 771 dollars d'engagements non réglés, sur une attribution totale de 9 012 000 dollars, ce qui laissait un solde inutilisé d'attributions de 32 334 dollars.

Construction de locaux des Nations Unies à Nairobi

8. Sur un crédit total de 27 078 200 dollars ouvert au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies au titre de la construction de locaux des Nations Unies à Nairobi, il restait au 31 décembre 1987 un solde inutilisé de 38 834 dollars. A sa quarantième session, l'Assemblée générale a approuvé, par la section IV de sa résolution 40/252 du 18 décembre 1985, la proposition du Secrétaire général tendant à affecter ce solde à des dépenses d'équipement non renouvelables extraordinaires liées au projet. Tous les travaux en suspens devraient être achevés et les comptes du projet clôturés avant la fin de 1988.

Etats financiers

9. Les états des recettes et des dépenses ainsi que de l'actif et du passif portent sur tous les fonds et sont accompagnés de tableaux à la section II. En outre, aux fins d'information, les rubriques importantes figurant dans les états sont résumées et soulignées dans les paragraphe ci-après.

10. On trouvera ci-après l'état récapitulatif des dépenses par objet pour les activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds au cours de l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987.

<u>Objet de dépense</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total</u>
	(En dollars des Etats-Unis)		
Personnel de projets	7 850 034	90 548	7 940 582
Consultants	4 785 426	1 033 129	5 818 555
Personnel administratif d'appui	3 870 660	120 536	3 991 196
Volontaires	81 251	-	81 251
Frais de voyage	1 664 053	214 821	1 878 874
Contrats de sous-traitance	5 041 095	871 543	5 912 638
Bourses	707 352	32 665	740 017
Réunions et conférences	6 690 245	520 940	7 211 185
Matériel consommable	507 596	145 612	653 208
Matériel non consommable	1 104 151	625 182	1 729 333
Locations	415 555	-	415 555
Fonctionnement et entretien du matériel	410 361	46 359	456 720
Frais d'établissement de rapports	1 653 018	467 051	2 120 069
Divers	1 169 116	103 002	1 272 118
Frais de participation du PNUC (projets externes)	1 297 399	312 514	1 609 913
Total	37 247 312	4 583 902	41 831 214

11. Conformément aux dispositions de la règle de gestion financière 110.14 et après une enquête minutieuse, la passation par profits et pertes de sept soldes d'un montant total de 2 566,56 dollars a été approuvée par le Sous-Secrétaire général aux services financiers pour l'exercice biennal 1986-1987. Dans chacun des cas, il a été constaté au regard des faits connus à cette date-là : a) qu'il n'était pas possible d'établir la responsabilité de la perte ni de l'imputer à un membre déterminé du personnel du PNUC, b) que tout avait été mis en oeuvre pour recouvrer la somme due, et c) que de nouvelles tentatives de recouvrement resteraient sans effet.

12. Durant l'exercice biennal 1986-1987, des pertes de biens d'un montant total de 3 864,05 dollars ont été passées par profits et pertes en application des dispositions de la règle de gestion financière 110.15. A la suite de ces inscriptions, le solde des biens comptabilisés est conforme aux quantités de biens non consommables effectivement disponibles au 31 décembre 1987.

II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. En application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946 et de l'article XIV du règlement financier du PNUE, le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1987.
2. Les comptes ont été vérifiés conformément à l'article XII du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, à l'annexe dudit règlement et aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe mixte de vérificateurs des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La vérification a été effectuée au siège du PNUE, à Nairobi.
3. Durant l'exercice biennal examiné, le Comité a continué à rendre compte des résultats d'opérations précises de vérification et à envoyer à l'Administration des notes de gestion contenant des observations détaillées. Cette pratique a aidé le Comité à entretenir un dialogue continu avec l'Administration.
4. Les éléments ci-après sont ceux qui nous ont paru les plus importants à signaler à l'issue de la vérification des comptes de l'exercice biennal. Nous en avons discuté avec l'Administration, dont les réponses sont indiquées comme il convient dans le présent rapport.

Résumé des recommandations

5. Nous avons recommandé les mesures correctives suivantes, présentées par ordre de priorité :
 - a) Le secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement et les organisations et organismes coopérateurs devraient respecter les plafonds prévus dans le budget, les dépassements de crédits ne pouvant être encourus que dans le respect du règlement financier et des règles de gestion financière;
 - b) Les principes, politiques et procédures comptables doivent être constamment respectés comme recommandé dans le présent rapport afin que les états financiers donnent davantage d'informations et soient plus fiables;
 - c) Les fonctions et les unités administratives ne devraient être modifiées qu'avec l'approbation du Secrétaire général;
 - d) Tout écart par rapport aux dispositions prévues dans un descriptif de projet doit être dûment motivé et, en cas de réduction ou de suppression de certaines activités, les coûts doivent être réduits ou ajustés en conséquence;
 - e) Les dispositions du règlement du personnel relatives aux frais de voyage et au recouvrement des avances à ce titre doivent être constamment respectées.

f) Il faudrait procéder à un examen du contrat conclu avec "Living Music Productions" afin de déterminer si l'activité prévue dans ce cadre était parvenue à l'autonomie financière, toutes les dépenses étant convenablement couvertes par les recettes correspondantes.

Résumé des conclusions

6. La vérification des comptes a fait apparaître un dépassement de crédits au bureau de liaison de Genève sous la rubrique "Surnuméraires". Ce dépassement représentait 180,28 % du total des crédits ouverts pour les surnuméraires au titre des "Dépenses relatives au programme et à l'appui au programme".
7. Il ressort de la vérification des engagements non réglés au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée que des frais de voyage pour l'année 1988 ont été imputés sur les engagements prévisionnels de 1987. Cette erreur a été ultérieurement corrigée dans les états financiers révisés pour l'exercice biennal.
8. Nous avons de même constaté des cas de double comptabilisation des obligations au titre du fonds susmentionné et des activités relevant du programme du Fonds pour l'environnement.
9. Il ressort des opérations de vérification que des dépassements de coûts ont été enregistrés pour des projets, ces dépassements allant de 95 % à 162 % des crédits ouverts pour 1987, soit bien au-delà de la marge de manoeuvre budgétaire de 20 %.
10. En comparant le déploiement effectif des fonctionnaires de la classe P-5 et des classes supérieures au 31 décembre 1987 et les tableaux d'effectifs autorisés pour l'exercice biennal 1986-1987, on s'aperçoit qu'il y a eu des cas d'emprunt de personnel entre programmes.
11. Nos vérifications ont fait apparaître que les traitements et indemnités de certains fonctionnaires, y compris des détenteurs de contrat permanent, avaient été imputés pendant plus d'une année aux comptes relatifs au personnel temporaire (Remplaçants et surnuméraires).
12. Il ressort en outre de nos vérifications que des contrats identiques de louage de services ont été accordés à deux consultants pour une période de trois mois chacun et pour un coût total, y compris les dépenses administratives, de 78 000 dollars. Ces contrats étaient auparavant prévus pour une période de six mois et pour le même montant d'honoraires. On a en outre noté que certaines activités énumérées dans le descriptif de projet ne figuraient pas dans le cadre de référence joint au contrat de louage de services.
13. Nous avons constaté des écarts par rapport au formulaire PT.8 en ce qui concerne les déplacements de fonctionnaires. Nous avons ainsi noté que des fonctionnaires voyageaient en classe affaires au lieu d'opter pour les tarifs les plus économiques. Dans certains cas, on s'est écarté du trajet le plus direct.

14. Il ressort de la vérification des activités relevant du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique que des contributions annoncées ou reçues pour les années futures soit n'ont pas été comptabilisées, soit l'ont été en tant que recettes de l'exercice en cours. Ces sommes ont été ensuite correctement comptabilisées dans les états financiers révisés pour l'exercice biennal.

15. Il ressort de nos vérifications que le PNUE a signé avec "Living Music Productions" un contrat pour la production et la distribution de "La journée mondiale de l'environnement". Le PNUE a avancé à ce titre un montant de 36 000 dollars, étant entendu que cette avance serait récupérée sur trois ans, en tout état de cause, le 1er novembre 1987 au plus tard. Nous avons cependant constaté que le PNUE n'avait pas été en mesure de récupérer l'intégralité de son investissement dans les délais convenus.

Contrôle budgétaire

16. Il ressort d'une étude comparative des crédits alloués aux divers bureaux régionaux et bureaux de liaison au 31 décembre 1987, au titre des dépenses relatives au programme et à l'appui au programme, que seul le bureau de liaison à Genève a dépassé les crédits qui lui étaient alloués, et ce, d'un montant de 110 999,68 dollars. Ce dépassement, qui portait sur le compte "surnuméraires", représentait 180,28 % du total des crédits ouverts à ce compte.

17. Nous avons recommandé que le secrétariat du PNUE et les organisations et organismes coopérateurs tiennent compte des plafonds prévus dans le budget et que les dépassements de crédits soient limités aux seuls cas prévus dans le règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation.

18. L'Administration a expliqué qu'en cas de dépassements de crédits, on délivre normalement de nouveaux avis d'allocation de fonds à prélever sur les crédits approuvés, ce qui n'est plus possible lorsque les dépenses sont supérieures aux crédits approuvés par le Conseil d'administration. L'Administration nous a en outre informés que ces dépassements de crédits étaient dus à des augmentations imprévues des frais d'appui administratif, décidées sans notification préalable par l'Office des Nations Unies à Genève, ainsi qu'à l'appréciation du franc suisse par rapport au dollar des Etats-Unis.

Engagements non réglés

19. Il ressort de la vérification des engagements non réglés au 31 décembre 1987 au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée que des frais de voyage portés à ce compte correspondaient à des déplacements qui ne seraient effectués qu'en 1988.

20. Nous avons recommandé à l'Administration - qui a donné son accord à ce sujet - de retirer ces montants des engagements de 1987 et de les rattacher à l'exercice 1988. L'Administration nous a en outre informés qu'elle allait améliorer l'examen et le contrôle des engagements de dépenses, y compris ceux des bureaux extérieurs, afin d'éviter que de tels incidents ne se renouvellent. Elle nous a aussi informés que les écritures en question avaient été rectifiées par la suite dans les états financiers.

21. Nos vérifications ont de même fait apparaître une surestimation des dépenses à la rubrique 1200 (Consultants) du budget due au fait qu'après la prorogation du contrat d'un consultant, un nouveau document d'engagement de dépenses a été établi sans que le précédent soit annulé.

22. Nous avons recommandé à l'Administration - laquelle a donné son accord - d'annuler l'engagement correspondant au premier document afin que les comptes concernés puissent être ajustés en conséquence.

23. S'agissant des activités relevant du programme du Fonds pour l'environnement, nous avons constaté qu'un engagement non réglé pour 1986 inscrit au compte FP/2101-81-05-2100 (roubles non convertibles) avait été comptabilisé deux fois. En examinant de plus près les documents d'engagement de dépenses, nous avons découvert que l'un avait été certifié par l'agent certificateur chargé des roubles non convertibles tandis que l'autre l'avait été par l'agent certificateur chargé du projet concerné.

24. Nous avons recommandé à l'Administration - qui a donné son accord - de procéder à une écriture d'ajustement afin d'annuler les engagements comptabilisés en excédent et de veiller à l'avenir à ce qu'une meilleure coordination s'instaure entre les fonctionnaires chargés de l'autorisation ou de l'approbation des opérations financières. L'Administration a répondu que l'examen et le contrôle par les agents certificateurs des engagements non réglés, en cours et en fin d'exercice, avait été renforcé. Elle a ajouté que les comptes concernés avaient été rectifiés ultérieurement dans les états financiers.

Dépassement de coûts dans l'exécution des projets

25. Il ressort de l'examen des opérations touchant les contributions de contrepartie en monnaie non convertible au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée que des dépassements de coûts ont été enregistrés en 1987 au titre des consultants, du matériel non durable et des frais d'établissement de rapports. En pourcentage des crédits pour 1987, ces dépassements de coûts vont de 95 % à 162 %, soit bien au-delà de la marge de manoeuvre de 20 % par objet de dépense prévue dans l'annexe K du Manuel de conception et d'approbation des projets du PNUE.

26. Nous avons recommandé de procéder à une révision des budgets des projets concernés afin de les ajuster en fonction des dépassements constatés à certaines rubriques. Dans sa réponse, l'Administration a déclaré qu'elle avait procédé à la révision recommandée.

Questions relatives au personnel

27. L'étude comparative du déploiement effectif des fonctionnaires de la classe P-5 et des classes supérieures au 31 décembre 1987 et des effectifs approuvés dans le budget ordinaire de l'exercice biennal 1986-1987 en ce qui concerne les dépenses relatives au programme et à l'appui au programme fait apparaître trois cas d'emprunt de personnel entre programmes.

28. Nous avons recommandé à l'Administration, laquelle a donné son accord, de demander l'approbation a posteriori de ces transferts et, à l'avenir, de s'en tenir strictement aux transferts approuvés par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration. L'Administration nous a informés que, dans un cas, le poste

avait été emprunté à titre provisoire et que, pour un autre cas, l'approbation du Conseil d'administration serait demandée une fois que l'on aurait décidé si le poste doit ou non être transféré. L'Administration nous a aussi informés que les postes en question avaient été restitués conformément aux tableaux d'effectifs autorisés et que le transfert d'un poste de la classe P-5 a été approuvé par la Division de la planification des programmes et du budget et confirmé par l'Assemblée générale dans le budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989.

Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)

29. Il ressort de la vérification des dépenses d'appui au programme que les traitements et indemnités de certains fonctionnaires, dont des détenteurs de contrats permanents, avaient été imputés pendant plus d'une année aux comptes relatifs au personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires). Or, la circulaire ST/SGB/177 et l'instruction administrative ST/AI/295 stipulent que le personnel temporaire engagé conformément à la série 100 des dispositions du Règlement du personnel ne peut l'être que pour une période de moins d'un an de service continu.

30. Nous avons recommandé de respecter strictement les dispositions des textes susmentionnés et de demander aux autorités compétentes l'approbation des imputations de cet ordre. L'Administration nous a informés que ce problème avait été réglé par la transformation de 10 postes de personnel temporaire en 10 postes permanents. Il reste cependant à consulter la Division de la planification des programmes et du budget pour déterminer si ces postes sont convenablement imputés au compte de frais généraux pertinent.

Consultants et experts

Honoraires des consultants

31. Nos vérifications ont révélé que des contrats identiques de louage de services pour une période de trois mois avaient été accordés à deux consultants relevant de la même institution pour le projet "Journée mondiale de l'environnement 1987". Les honoraires étaient en l'occurrence de 12 000 dollars et 27 000 dollars étaient prévus au titre de locaux à usage de bureaux et autres faux frais, soit des honoraires de 39 000 dollars au total pour chacun des deux consultants. Nous avons de même constaté que ces contrats, prévus au départ pour six mois, avaient été ramenés à trois mois et que les cadres de référence correspondants comportaient des écarts et des omissions par rapport au descriptif du projet en ce qui concerne certaines activités. Or, ces révisions n'ont pas donné lieu à une diminution correspondante du coût des contrats. En outre, on ne trouve dans les documents aucune justification de la réduction des activités attendues des consultants.

32. Nous avons recommandé à l'Administration - laquelle a donné son accord - qu'à l'avenir, tout écart par rapport aux dispositions prévues dans le descriptif d'un projet soit expliqué et motivé et, en cas de réduction ou de suppression de certaines activités envisagées auparavant, que les honoraires soient aussi réduits ou ajustés en conséquence. L'Administration a déclaré que ces services consultatifs étaient dans les deux cas à caractère exceptionnel et ne devraient pas se renouveler.

Voyages

33. Notre examen des opérations relatives aux voyages a fait apparaître des écarts par rapport aux itinéraires autorisés dans les formules pertinentes (PT.8). Nous avons également constaté des cas où des fonctionnaires, au lieu de profiter des tarifs les plus économiques, avaient voyagé en classe affaires et n'avaient pas utilisé les itinéraires les plus directs. De surcroît, nous avons constaté que des avances au titre des frais de voyage n'avaient pas été réglées immédiatement après la fin du voyage. Dans certains cas, des avances supplémentaires ont été accordées sans que les avances antérieures aient été réglées.

34. Nous avons recommandé - ce que l'Administration a accepté - que les dispositions 107.7 b), 107.8 b), 107.9 a) et 107.10 b) du Règlement du personnel régissant le mode de transport soient appliquées. Nous avons également recommandé la stricte application des dispositions régissant le recouvrement des avances figurant dans le mémorandum du Contrôleur de l'ONU en date du 7 août 1986 et reprises dans la circulaire du PNUE.

35. L'Administration nous a informés que, du fait des correspondances, tous les voyages étaient soumis à la règle des neuf heures après modifications des horaires de vol du fait qu'un vol direct ou une place en classe économique n'était pas disponible le jour voulu. L'Administration nous a également fait savoir que des mesures de recouvrement avaient été établies et que, dans d'autres cas, les fonctionnaires avaient soit rempli les documents de règlement, soit remboursé les avances. Nous avons également constaté que l'Administration avait organisé des cours de formation en matière de voyages et de calcul des tarifs à l'intention des fonctionnaires du PNUE afin d'assurer à tout moment la bonne application des tarifs les plus économiques et des itinéraires les plus directs.

36. Dans sa réponse, l'Administration a indiqué ce qui suit : "Il a été dûment tenu compte de l'observation des commissaires aux comptes et, à l'avenir, on veillera à ce que les voyages en classe affaires soient limités et ne soient autorisés que dans des cas exceptionnels, en l'absence d'un autre mode de transport plus économique".

Centres d'activité du programme

Organisation du secrétariat du PNUE

37. En comparant l'organigramme du secrétariat du PNUE décrit dans la circulaire IC/Nairobi/86/64 du 1er décembre 1986 avec la structure définie dans les documents ST/SGB/Organization, section O/Rev.1, du 1er août 1977 et ST/SGB/170/Add.1 du 30 juin 1980, nous avons constaté l'existence de centres d'activité du programme et d'unités administratives ne figurant pas dans les bulletins susmentionnés du Secrétaire général de 1977 et 1980.

38. Il est stipulé au paragraphe 5 de la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/150/Rev.1 du 1er juin 1977 que "les changements dans les attributions et l'organisation de services ne prennent effet qu'après que le projet de texte révisé des pages pertinentes du manuel et les arguments invoqués en faveur des changements proposés ont été examinés et approuvés par le Secrétaire général". En outre, aux termes du paragraphe 6 de ce document, toute unité qui n'est pas dûment définie

dans le manuel ou dans une circulaire y relative du Secrétaire général n'a pas de statut administratif et ne doit pas être mentionnée dans les documents officiels.

39. Nous avons recommandé - et l'Administration a accepté - que les dispositions de la circulaire ST/SGB/150/Rev.1 du 1er juin 1977 soient officiellement appliquées rétroactivement.

Classement des postes

40. Après avoir examiné les tableaux d'effectifs, nous avons constaté que les nominations aux postes attribués aux centres d'activité du programme et autres unités de coordination avaient été effectuées en application de la série 100 des dispositions du Règlement du personnel. Or, en vertu du paragraphe 3 de la circulaire ST/SGB/177 du 19 novembre 1982, les nominations régies par la série 100 du Règlement du personnel concernent le personnel régulier du Secrétariat.

41. Nous avons en outre constaté que ces postes ne figuraient pas dans le tableau 18.5 (postes nécessaires) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987 et que les dépenses relatives à ces postes étaient incorporées aux "projets opérationnels" du Fonds pour l'environnement.

42. Nous avons demandé pourquoi ces postes - en supposant qu'il s'agisse de postes réguliers, bien que temporaires - ne figuraient pas dans le tableau 18.5 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987. S'il s'agit de postes liés à des projets, en revanche, les nominations auraient dû être régies par les dispositions 200.1 à 212.7 du Règlement du personnel.

43. L'Administration nous a informés que cette question était traitée conjointement par le Siège de New York et le PNUE et que des mesures seraient prises dès que tous les éléments nécessaires auraient été réunis, et notamment les conclusions de l'équipe de gestion envoyée à Nairobi.

44. Dans sa réponse, l'Administration a déclaré ce qui suit : "Depuis l'observation des commissaires aux comptes, le PNUE a informatisé son organigramme et les données relatives au personnel et prépare actuellement une mise à jour de la structure, de l'organisation, des attributions et de la dotation en effectifs aux fins d'approbation officielle par le Service consultatif de gestion. Le PNUE attendra l'avis du Département de l'administration et de la gestion concernant le statut des centres d'activité du programme et du personnel qui leur est affecté."

Fonds de roulement (information)

Contrat avec Living Music Productions

45. Les règles révisées régissant l'utilisation du Fonds de roulement (information) (UNEP/GC/9/9, en date du 18 février 1981) disposent que "l'objet du Fonds de roulement est d'assurer le financement des éléments de dépense relatifs à la préparation, la production et la distribution des documents d'information du PNUE, dont on peut raisonnablement espérer le recouvrement en tant que recettes provenant de la vente de ces documents ou des droits de reproduction y relatifs". Ces règles stipulent également que "la gestion du Fonds de roulement sera fondée sur l'autonomie financière de ce dernier, assurée par ses recettes".

46. Nous avons constaté que le PNUE avait signé un contrat avec Living Music Productions en vue de la production et de la vente d'un disque tendant à promouvoir la Journée mondiale de l'environnement et la cause mondiale de l'environnement. Le PNUE a avancé une somme de 36 000 dollars à titre de participation au budget, recouvrable dans les trois ans suivant la sortie de l'album ou le 1er novembre 1987, la première de ces deux échéances étant retenue. Nous avons cependant constaté que le PNUE n'avait pu récupérer l'intégralité de ce montant.

47. Renseignements pris, il est apparu que les dispositions des alinéas a) et b) du paragraphe 4 des règles révisées régissant le Fonds tendant à ce que le Fonds de roulement soit crédité de toutes les recettes provenant de la vente de matériaux d'information et de toutes les redevances ou tous les droits de reproduction, que ces matériaux d'information aient été ou non financés en tout ou partie par le Fonds de roulement, sont quelque peu en contradiction avec le critère selon lequel la gestion du Fonds sera fondée sur l'autonomie financière, ce qui signifie que toutes les activités d'information financées au moyen du Fonds doivent au minimum n'entraîner ni gain ni perte. Dans cette situation, il serait difficile de décider des activités d'information à financer au moyen du Fonds et d'en évaluer les résultats.

48. L'Administration nous a informés que le Service de vérification interne des comptes de l'Organisation des Nations Unies avait été invité à procéder à une vérification dans les locaux de l'adjudicataire, qui affirmait que des problèmes institutionnels avaient retardé le versement des redevances. S'agissant de l'autonomie financière du Fonds, l'Administration a indiqué qu'étant donné l'obligation de distribuer gratuitement des documents d'information aux gouvernements et autres institutions, il n'y avait pratiquement aucune chance que les recettes découlant de la vente des publications ou des redevances y relatives dépassent le coût total d'une publication quelconque. En conséquence, depuis la révision des règles régissant le fonctionnement du Fonds, en 1981, on a adopté pour méthode de n'imputer sur le Fonds de roulement que la partie du coût total des diverses publications dont on pouvait raisonnablement attendre qu'elles seraient récupérables au moyen des recettes provenant des redevances ou des ventes. Le solde - c'est-à-dire, en général, la plus grande partie du coût - est imputé sur le projet qui a financé l'activité donnant lieu à la publication. Cette répartition des coûts entre le Fonds de roulement et le projet pertinent est la seule façon d'imputer les coûts sur le Fonds de roulement si l'on veut que le projet ne se solde pas par des pertes.

49. Il ressort clairement des réponses fournies par l'Administration qu'en l'absence d'une concordance correcte entre les coûts et les recettes, il n'est pas possible d'évaluer intégralement cette opération en tant qu'entreprise financièrement autonome. Nous recommandons en conséquence que l'on effectue une étude afin de déterminer si l'opération est autonome grâce à la mise en concordance de toutes les dépenses et des recettes correspondantes.

Etablissement des rapports financiers

Contributions annoncées/contributions

50. Notre examen des opérations relatives au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique a fait apparaître que les contributions annoncées et les

contributions reçues au titre d'années futures n'étaient pas comptabilisées ou étaient comptabilisées par erreur en tant que recettes de l'exercice en cours, au lieu d'être enregistrées en tant que recettes comptabilisées d'avance, comme le prévoit l'instruction administrative ST/AI/285 relative aux procédures à suivre pour constituer et gérer les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique.

51. Nous avons recommandé - ce que l'Administration a accepté - qu'une écriture d'ajustement soit établie pour comptabiliser les contributions annoncées et recouvrées au titre d'exercices ultérieurs en tant que recettes comptabilisées d'avance, au lieu de considérer ces contributions comme des recettes de l'exercice biennal 1986-1987. Cela a été fait dans les états financiers révisés de l'exercice biennal.

52. Notre examen a également fait apparaître des cas où des opérations relatives aux comptes des contributions annoncées et des contributions versées étaient comptabilisées presque en même temps. Cela était particulièrement le cas lorsque des contributions annoncées ou des contributions étaient libellées dans des devises autres que le dollar des Etats-Unis.

53. Nous avons recommandé qu'à l'avenir, les contributions versées au titre d'exercices ultérieurs soient comptabilisées à la date de l'annonce et de l'acceptation des contributions, comme l'exige l'instruction administrative ST/AI/285, aux termes de laquelle "les contributions annoncées sont converties en dollars des Etats-Unis au taux de change fixé pour les opérations de l'ONU à la date à laquelle la contribution a été annoncée".

Inscription de numéraires, d'effets à recevoir et de biens
au compte de profits et pertes

54. L'Administration nous a informés que durant l'exercice biennal 1986-1987, des espèces et des effets à recevoir d'une valeur de 2 566,56 dollars et des pertes de biens d'un montant de 3 864,05 dollars avaient été passés par profits et pertes en application des règles de gestion financière 110.14 et 110.15.

Observations sur les problèmes soulevés dans le rapport
sur l'exercice biennal 1984-1985

55. Les questions soulevées dans notre rapport sur l'exercice biennal 1984-1985 ^{1/} ont été soit résolues de façon satisfaisante, soit de nouveau mentionnées dans le présent rapport.

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 5 F (A/41/5/Add.6), sect. II.

Remerciements

56. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif du PNUE, ses collaborateurs et les membres du personnel de l'aide et du concours qu'ils lui ont apportés.

Le Premier Président de la Cour des comptes
de France,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines,

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à VII et dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1985. Nous avons notamment effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence. A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte de la situation financière à la fin de l'exercice biennal et des résultats des opérations comptabilisées pour l'exercice. Les états financiers ont été établis suivant les principes comptables énoncés qui ont été appliqués sur une base compatible avec celle utilisée pour l'exercice précédent et les opérations étaient conformes au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Le Premier Président de la Cour des Comptes
de France,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

(Signé) R. T. NELSON

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines,

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

23 juin 1988

IV. COMPTES DE L'EXERCICE BIENNAL 1986-1987 CLOS LE
31 DECEMBRE 1987

Etat I

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987
clos le 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Recettes</u>	<u>1986-1987</u>	<u>1984-1985</u>
Contributions reçues des gouvernements (tableau 1.1)	60 371 862	57 856 437
Dons de sources publiques	65	2 872
Revenu des placements	3 886 846	3 590 026
Revenu des loyers	-	21 331
Recettes accessoires	519 628	99 467
Perte/gain de change	2 161 966	(121 710)
Total, recettes	<u>66 940 367</u>	<u>61 448 423</u>
<u>Dépenses</u>		
Activités relevant du programme du Fonds (tableau 1.2)	40 517 216	39 487 870
Activités relevant de la réserve du programme du Fonds (tableau 1.2)	1 313 998	947 621
Dépenses relatives au programme et à l'appui au programme (tableau 1.3)	21 795 633	20 278 223
Total, dépenses	<u>63 626 847</u>	<u>60 713 714</u>
Excédent des recettes sur les dépenses (état II)	<u>3 313 520</u>	<u>734 709</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim
chargé du Bureau du Fonds pour
l'environnement et de l'administration

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1988

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Etat des contributions au 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1986	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues en 1985 pour 1986 a/	Contributions reçues en 1986 et 1987	Contributions annoncées non versées pour années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
Algérie	-	-	11 000	-	-	11 000	-	-
Allemagne, République fédérale d'	-	-	4 795 264	-	-	4 795 264	-	-
Arabie saoudite	-	-	500 000	-	-	500 000	-	-
Argentine	-	135 864	140 000	-	-	205 864	70 000	-
Australie	-	-	-	206 897	-	-	-	206 897
Autriche	-	-	386 972	-	-	300 000	86 972	-
Bahamas	-	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	2 000	380	5 082	-	-	4 835	2 627	-
Barbade	-	1 000	1 000	-	-	2 000	-	-
Barheïn	-	-	3 500	-	-	3 500	-	-
Belgique	208 824	98 092	-	-	-	-	306 916	-
Bénin	-	-	-	-	-	-	-	-
Botswana	-	-	7 876	-	-	3 938	3 938	-
Bésil	20 000	-	40 000	-	-	40 000	20 000	-
Bulgarie	-	-	10 000*	-	-	10 000	-	-
Burundi	-	-	847	-	-	-	847	-
Cameroun	7 833	9 376	37 631	-	-	54 840	-	-
Canada	-	-	1 611 856	-	-	1 611 856	-	-
Chili	-	-	5 000	-	-	5 000	-	-
Chine	-	-	161 037**	-	-	161 037	-	-
Chypre	-	-	5 000	-	-	5 000	-	-
Colombie	8 994	-	71 091	-	-	80 085	-	-
Congo	-	-	-	-	-	-	-	-
Costa Rica	-	103	863	-	-	966	-	-
Côte d'Ivoire	-	-	10 444	-	-	10 444	-	-
Danemark	-	-	979 894	-	-	979 894	-	-
Egypte	5 410	(5 410)	18 348	-	-	9 174	9 174	-
Equateur	10 000	-	10 000	-	-	-	20 000	-
Espagne	-	-	796 971	-	-	796 971	-	-
Etats-Unis d'Amérique	924 938	(106 199)	15 413 000	-	-	16 231 739	-	-
Finlande	-	-	1 505 179	-	-	1 505 179	-	-
France	-	-	2 087 115	-	-	2 087 115	-	-
Gabon	-	-	-	-	-	-	-	-
Ghana	-	-	24 570	-	-	24 570	-	-
Grèce	-	10 000	20 000	10 000	-	30 000	-	10 000

Tableau 1.1 (suite)

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1986	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues en 1985 pour 1986 a/	Contributions reçues en 1986 et 1987	Contributions annoncées non versées pour 1987 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
Guinée	2 000	-	-	-	-	-	2 000	-
Haïti	-	-	3 500	-	-	3 500	-	-
Hongrie	-	-	53 504	-	-	53 504	-	-
Inde	100 579	4 429	200 000	-	-	305 008	-	-
Indonésie	12 000	-	24 000	-	-	24 000	12 000	-
Iran (République islamique d')	-	-	29 966	-	-	29 966	-	-
Irlande	-	-	54 875	-	-	54 875	-	-
Islande	-	-	9 000	-	-	9 000	-	-
Italie	-	-	711 933	-	-	711 933	-	-
Jamaïque	7 490	-	-	-	-	1 211	6 279	-
Japon	-	-	8 500 000	-	-	8 500 000	-	-
Jordanie	-	-	20 000	-	-	20 000	-	-
Kenya	37 243	32	161 616	-	-	163 784	35 107	-
Koweït	-	-	400 000	-	-	400 000	-	-
Lesotho	-	388	388	-	-	388	388	-
Luxembourg	-	-	16 118	-	-	16 118	-	-
Malaisie	-	-	40 000	60 000	-	40 000	-	60 000
Malawi	-	-	6 040	-	-	6 040	-	-
Mali	-	-	1 338	-	-	1 338	-	-
Malte	-	-	3 677	-	-	3 677	-	-
Maroc	-	10 277	20 277	-	-	20 554	10 000	-
Maurice	-	2 000	4 761	-	-	6 761	-	-
Mexique	-	-	4 376	-	-	-	4 376	-
Mongolie	-	-	1 938	-	-	882	1 056	-
Népal	1 000	-	7 000	-	-	8 000	-	-
Nigéria	11 711	8 765	32 000	-	-	36 099	16 377	-
Norvège	-	-	2 020 836	-	-	2 020 836	-	-
Nouvelle-Zélande	-	-	112 324	-	-	112 324	-	-
Oman	-	-	20 000	-	-	10 000	10 000	-
Ouganda	2 351	1 999	2 000	-	-	6 350	-	-
Pakistan	-	-	10 000	-	-	10 000	-	-
Panama	-	-	8 000	500	500	8 000 b/	-	-
Papouasie-Nouvelle- Guinée	555	-	26 000	-	-	-	26 555	-
Pays-Bas	-	-	1 466 461	-	-	1 466 461	-	-
Pérou	35 000	(35 000)	-	-	-	-	-	-

Tableau 1.1 (suite)

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1986	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues en 1985 pour 1986 a/	Contributions reçues en 1986 et 1987	Contributions annoncées non versées pour 1987 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
Philippines	-	8 919	20 000	-	-	28 919	-	-
Pologne	-	-	52 042	16 129	-	68 171 g/	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	-	10 000	-	-	-	10 000	-	-
République arabe syrienne	14 663	-	-	-	-	-	-	-
République centrafricaine	-	-	-	-	-	-	14 663	-
République de Corée	-	-	-	-	-	-	-	-
République démocratique allemande	-	-	-	-	-	-	-	-
République démocratique populaire lao	-	-	345 269***	-	-	345 269	-	-
République socialiste soviétique de Biélorussie	-	-	4 000	-	-	4 000	-	-
République socialiste soviétique d'Ukraine	-	-	38 138*	43 190	-	38 138	-	43 190
République-Unie de Tanzanie	2 388	(2 388)	-	106 312	-	82 889	-	106 312
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	3 041 500	-	-	3 041 500	-	-
Rwanda	-	-	2 000	-	-	2 000	-	-
Sénégal	-	-	4 000	-	-	-	4 000	-
Seychelles	-	-	200	-	-	200	-	-
Singapour	-	-	2 000	-	-	2 000	-	-
Somalie	335	-	816	-	-	407	744	-
Soudan	22 211	-	-	-	-	-	22 211	-
Sri Lanka	-	-	6 500	-	-	6 500	-	-
Suède	-	-	4 848 078	-	-	4 848 078	-	-
Suisse	-	-	1 362 556	-	-	1 362 556	-	-
Swaziland	417	24	3 171	5 766	-	9 378 d/	-	-
Tchécoslovaquie	-	-	60 164*	-	-	28 249	31 915	-
Thaïlande	-	-	20 000	10 000	10 000	20 000 e/	-	-
Togo	-	-	-	-	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	-	-	10 025	-	-	-	-	-
Tunisie	-	15 180	30 360	-	-	5 000	5 025	-
Turquie	6 000	-	18 000	9 000	-	45 540	-	-
Union des Républiques socialistes soviétiques	-	-	7 702 153*	8 709 966	-	7 702 153	-	8 709 966

Tableau 1.1 (suite)

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1986	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues en 1985 pour 1986 a/	Contributions reçues en 1986 et 1987	Contributions annoncées non versées pour 1987 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
Uruguay	-	-	14 000	-	-	14 000	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-	-
Yémen démocratique	1 602	-	4 398	-	-	6 000	-	-
Yougoslavie	-	-	61 055	-	-	53 472	7 583	-
Zaïre	99 144	(24 144)	-	-	-	-	75 000	-
Zambie	-	6 522	3 084	-	-	9 606	-	-
Zimbabwe	-	-	3 996	-	-	3 996	-	-
TOTAL	1 544 688	150 209	60 371 862	9 177 760	10 500	61 282 901	805 753	9 145 365

* Monnaies non convertibles.

** 70 \$ en monnaies non convertibles.

*** 90 \$ en monnaies non convertibles.

a/ Ces montants ont été indiqués dans les comptes de 1985 et ne sont reproduits dans le présent tableau qu'à titre d'information.

b/ Dont 500 dollars reçus en 1986 pour 1988.

c/ Dont 16 129 dollars reçus en 1987 pour 1988.

d/ Dont 5 766 dollars reçus en 1987 pour 1988.

e/ Dont 10 000 dollars reçus en 1987 pour 1988.

Tableau 1.2

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Etat récapitulatif des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses engagées et du solde inutilisé des crédits ouverts et des crédits alloués au titre des activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds pour l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

	Crédits ouverts pour 1986-1987	Crédits alloués pour 1986-1987	Crédits non alloués	Décaissements		Dépenses engagées en 1986-1987		Solde inutilisé des crédits ouverts	Solde inutilisé des crédits alloués
				1986	1987	Engagements non réglés	Total		
I. Activités relevant du Programme du Fonds									
Environnement et développement	6 360 000	5 150 000	1 210 000	1 263 495	1 707 572	548 542	3 519 609	2 840 391	1 630 391
Sensibilisation aux questions relatives à l'environnement	9 120 000	8 210 000	910 000	2 644 678	3 124 547	645 836	6 415 061	2 704 939	1 794 939
Plan Vigie	9 770 000	8 670 000	1 100 000	2 678 471	4 664 841	759 401	8 102 713	1 667 287	567 287
Océans	6 780 000	6 100 000	680 000	1 989 166	2 804 631	570 332	5 364 129	1 415 871	735 871
Eau	3 000 000	2 730 000	270 000	61 698	830 419	372 511	1 264 628	1 735 372	1 465 372
Ecosystèmes terrestres	7 260 000	6 520 000	740 000	1 237 208	2 425 171	210 091	3 872 470	3 387 530	2 647 530
Terres arides et semi-arides, écosystèmes et lutte contre la désertification	6 000 000	5 400 000	600 000	1 315 239	1 500 015	671 133	3 486 387	2 513 613	1 913 613
Santé et établissements humains	6 190 000	5 750 000	440 000	2 271 362	2 441 774	235 652	4 948 788	1 241 212	801 212
L3 course aux armements et l'environnement	360 000	320 000	40 000	87 633	110 589	479	198 701	161 299	121 299
Coopération régionale et technique	5 160 000	4 630 000	530 000	1 606 733	1 358 949	379 048	3 344 730	1 815 270	1 285 270
Total des activités relevant du programme du Fonds	60 000 000	53 480 000	6 520 000	15 155 683	20 968 508	4 393 025	40 517 216	19 482 784	12 962 784
II. Activités relevant de la réserve du Programme du Fonds									
Total a/	2 000 000	2 000 000	-	353 694	769 427	190 877	1 313 998	686 002	686 002
	62 000 000	55 480 000	6 520 000	15 509 377	21 737 935	4 583 902	41 831 214	20 168 786	13 648 786

a/ Conformément aux paragraphes 8 et 9 de la décision 13/36 du Conseil d'administration du PNUD.

Tableau 1.3

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Etat récapitulatif des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses engagées et du solde inutilisé des crédits ouverts et des crédits alloués au titre des dépenses relatives au programme et à l'appui au programme pour l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

	Crédits ouverts pour 1986-1987	Crédits alloués pour 1986-1987	Crédits non alloués	Dépenses engagées en 1986-1987		Total	Solde inutilisé des crédits ouverts	Solde inutilisé des crédits alloués
				Décaissements 1986	Engagements non réglés			
Postes permanents	9 114 900	9 114 830	70	4 201 163	4 390 037	15 149	8 606 349	508 481
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	373 600	373 600	-	183 566	272 799	32 739	489 104	(115 504)
Consultants (y compris frais de voyage)	849 900	849 850	50	278 622	350 460	130 133	759 215	90 635
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	121 700	120 050	1 650	27 705	22 371	163	50 239	69 811
Groupes spéciaux d'experts	454 500	454 500	-	68 768	108 571	48 034	225 373	229 127
Cours de langues	75 600	75 600	-	35 964	38 889	-	74 853	747
Traitements et dépenses connexes de personnel	4 534 400	4 534 311	89	1 794 517	2 167 787	110 731	4 073 035	461 276
Frais de voyage	1 327 300	1 327 165	135	495 659	568 863	59 108	1 123 630	203 670
Services contractuels	110 000	110 000	-	8 983	55 499	39 437	103 919	203 535
Frais généraux de fonctionnement	3 824 300	3 814 006	10 294	1 703 114	1 922 062	186 159	3 811 335	6 081
Fournitures et accessoires	498 200	498 200	-	183 895	261 958	43 206	489 059	2 671
Achats	862 000	862 000	-	182 453	433 096	243 794	859 343	9 141
Nouveaux locaux (y compris agrandissement)	11 200	11 200	-	5 141	5 753	-	10 894	2 657
Bourses, subventions et contributions	86 100	86 100	-	41 531	44 154	-	306	306
Contributions aux activités adminis- tratives financées en commun au sein des Nations Unies	1 033 600	1 033 600	-	498 017	427 379	108 204	1 033 600	415
	23 277 300	23 265 012	12 288	9 709 098	11 069 678	1 016 857	21 795 633	1 469 379

Etat II

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Etat de l'actif, du passif et du solde du Fonds
au 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1987</u>	<u>1986</u>
<u>Actif</u>		
Encaisse		
En monnaies convertibles (tableau 2.1)	26 474 631	23 578 998
En monnaies non convertibles (tableau 2.2)	9 340 079	7 784 169
Avances aux organisations coopérantes et aux organisations de soutien	5 215 071	3 220 956
Contributions annoncées non versées (tableau 1.1)	9 951 118	12 335 868
Intérêts échus	193 068	170 388
Sommes à recevoir	1 005 621	276 984
Charges comptabilisées d'avance (note 5)	1 143 052	1 048 869
Sommes à recevoir de fonds de l'ONU et au titre de virements interfonds (note 6)	816 295	2 910 071
Total, actif	<u>54 138 935</u>	<u>51 326 303</u>
<u>Passif</u>		
Sommes à payer (note 4)	1 243 188	702 487
Avances consenties par les organisations coopérantes et les organisations de soutien	2 969 504	6 156 003
Engagements non réglés (tableaux 1.2 et 1.3)	5 600 759	4 817 227
Contributions comptabilisées d'avance (tableau 1.1)	9 177 760	10 801 680
Sommes à payer à des fonds de l'ONU et au titre de virements interfonds (note 7)	2 852 774	160 364
Réserve financière	6 615 577	7 350 000
Total, passif	<u>28 459 562</u>	<u>29 987 761</u>

Etat II (suite)

	<u>1987</u>	<u>1985</u>
<u>Solde</u>		
Solde disponible au 1er janvier	21 338 542	20 815 272
<u>A ajouter</u> : Economies réalisées lors du règlement d'engagements d'années antérieures	425 567	666 049
Ajustement des recettes d'années antérieures	(132 679)	152 512
Excédent des recettes sur les dépenses (état I)	3 313 520	734 709
Virement de/(à) la réserve financière	734 423	(1 030 000)
Solde disponible au 31 décembre	<u>25 679 373</u>	<u>21 338 542</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u>54 138 935</u>	<u>51 326 303</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé du Bureau
du Fonds pour l'environnement et de l'administration,

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1988

Tableau 2.1

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Encaisse, dépôts et placements bancaires en monnaies convertibles
au 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

Valeur comptable

Fonds pour l'environnement (état II)

Encaisse			
			1 274 630,88
Société générale de banque	Grande Caïmane	7,5625 % échéance le 4 janvier 1988	3 000 000,00
IBJ Schroder	Grande Caïmane	7,5625 % échéance le 4 janvier 1988	2 600 000,00
Bank Hapoalim	Plaza Branch	7,1875 % échéance le 11 janvier 1988	4 000 000,00
Udruzena Beo	New York	7,5000 % échéance le 25 janvier 1988	4 500 000,00
Bank Hapoalim	Plaza Branch	7,5000 % échéance le 1er février 1988	2 000 000,00
IBJ Schroder	Grande Caïmane	7,9375 % échéance le 8 février 1988	2 000 000,00
State Bank of India	Nassau	7,7500 % échéance le 8 février 1988	4 500 000,00
Cassa Risparmio	Rome	7,9375 % échéance le 22 février 1988	2 600 000,00
Total			<u>26 474 630,88</u>

Fonds d'affectation spéciale généraux et autres comptes (états III, IV.1, IV.2, IV.3, V.1, V.2 et VI.1)

Encaisse			
Morgan Guaranty Trust	New York	6,1250 % compte à vue	1 082 806,56
IBJ Schroder	Grande Caïmane	7,5625 % échéance le 15 janvier 1988	800 000,00
Credit Italiano	New York	7,2500 % échéance le 16 février 1988	2 000 000,00
Daiwa Bank and Trust	Grande Caïmane	7,9375 % échéance le 14 mars 1988	2 000 000,00
B. C. C. I. International	New York	7,7100 % échéance le 18 avril 1988	2 000 000,00
State Bank of India	Nassau	7,7100 % échéance le 13 mai 1988	100 000,00
Credit Italiano	New York	7,7100 % échéance le 16 mai 1988	2 000 000,00
Daiwa Bank and Trust	Grande Caïmane	7,7500 % échéance le 13 juin 1988	2 000 000,00
Chubu Ei-Daisei	Nagoya	11,1250 % échéance le 15 mai 1988	1 005 000,00 a/
Total			<u>14 987 806,56 b/</u>

a/ Placements en obligations

b/ Fonds généraux d'affectation spéciale (état III)	8 022 704,49
Fonds d'affectation spéciale de coopération technique (état IV.1)	1 860 927,40
Fonds d'affectation spéciale pour le programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires (état IV.2)	466 782,73
Fonds d'affectation spéciale pour les prix internationaux dans le domaine de l'environnement (état IV.3)	1 139 218,45
Compte spécial pour les dépenses d'appui au Programme (état V.1)	1 076 323,21
Compte spécial du Plan d'action pour lutter contre la désertification (état V.2)	229 009,30
Compte spécial pour les contributions de contrepartie des gouvernements (état VI.1)	2 192 840,98
Total	<u>14 987 806,56</u>

Tableau 2.2

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Encaisse et dépôts bancaires en monnaies non convertibles
au 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Monnaie locale</u>	<u>Equivalent en dollars</u> <u>des Etats-Unis</u>
<u>Fonds pour l'environnement (état II)</u>		
Roubles convertibles	1 620 013,00	2 691 051,00
Roubles non convertibles	3 810 372,00	6 329 522,00
Leva bulgares	285,00	218,00
Yuan chinois	15 504,09	4 179,00
Pesos cubains	27 450,00	35 511,00
Couronnes tchécoslovaques	506 432,00	83 571,00
Forint hongrois	1 431 047,00	29 813,00
Zlotys polonais	13 755 816,00	44 374,00
Lei roumains	489 834,00	34 988,00
Nouveaux dinars yougoslaves	23 091 906,00	17 859,00
Marks de la République démocratique allemande	113 839,00	68 993,00
Total		<u>9 340 079,00</u>
<u>Fonds généraux d'affectation spéciale</u>		
Drachmes grecques (état VI.2)	125 776,00	960,00
Dollars jamaïcains (état VI.3)	77,76	14,00
Total		<u>974,00</u>

FONDS GENERAUX D'AFFECTATION SPECIALE DU PNUDE

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

	Méditerranée	Plan d'action du Koweït	Convention sur les espèces menacées	Mers de l'Asie de l'Est	Caraïbes	Région de l'Afrique occidentale et centrale	Timbre pour la défense de l'environnement	Mers de l'Afrique de l'Est	Conservation des espèces migratrices	1984-1985	
										1986-1987	Total
Recettes											
Recettes provenant des contributions annuées (tableau 3.1)	6 643 849	-	1 494 856	185 400	1 080 563	2 000 200	-	562 108	323 112	12 290 088	9 480 565
Revenu des placements	714 718	61 624	45 137	38 575	255 855	78 099	21 954	8 059	7 168	1 231 189	2 069 058
Recettes accessoires	1 921	-	6 084	-	-	-	-	-	-	8 005	17 957
Gain de change	-	1	-	-	7	-	-	-	-	8	-
Total, recettes	7 360 488	61 625	1 546 077	223 975	1 336 425	2 078 299	21 954	570 167	330 280	13 529 290	11 567 580
Dépenses											
Traitements et dépenses connexes de personnel	2 085 745	166 778	1 005 070	23 993	167 751	43 706	37 940	-	-	3 530 983	2 791 536
Consultants	778 919	31 054	11 520	-	173 802	14 347	47 282	-	-	1 056 924	791 297
Frais de voyage	287 021	55 344	66 019	15 044	50 481	22 945	15 262	-	-	512 116	352 926
Services contractuels	1 383 430	31 250	132 562	4 640	6 047	20 540	2 700	-	-	1 581 169	1 441 125
Bourses	147 557	-	-	-	-	6 467	14 407	-	-	168 431	-
Réunions et conférences	1 214 220	5 789	33 039	46 546	70 868	16 471	2 954	-	-	1 389 887	1 007 658
Location	27 814	-	65 679	576	-	-	4 107	-	-	98 176	29 144
Dépenses de fonctionnement	339 791	45 889	81 264	22 777	10 644	62 155	11 267	-	-	573 787	235 796
Achats	397 490	-	17 453	33 366	8 095	127 105	17 828	-	-	601 337	701 942
Frais d'établissement de rapports	153 663	-	28 178	12 430	13 264	1 675	2 144	-	-	211 354	200 526
Dépenses diverses	231 008	2 469	85 480	5 328	14 703	245	6 783	-	-	346 016	228 310
Participation du PNUDE	29 422	263	-	-	-	-	-	-	-	29 685	136 773
Perte de change	10 501	-	16 987	343	-	-	311	-	-	28 142	4 375
Dépenses d'appui au programme (état V.1)	919 890	44 049	198 414	21 411	67 036	41 035	21 148	-	-	1 312 983	1 028 416
Total, dépenses	8 006 471	382 885	1 741 665	186 454	582 691	356 691	184 133	-	-	11 440 990	8 949 824
Excédent des recettes sur les dépenses	(645 983)	(321 260)	(195 588)	37 521	753 734	1 721 608	(162 179)	570 167	330 280	2 088 300	2 617 756

Etat III (suite)

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1987

	<u>Méditerranée</u>		<u>Plan d'action du Koweït</u>		<u>Convention sur les espèces menacées</u>		<u>Mers de l'Asie de l'Est</u>		<u>Caraïbes</u>		<u>Région de l'Afrique occidentale et centrale</u>		<u>Timbre pour la défense de l'environnement</u>		<u>Mers de l'Afrique de l'Est</u>		<u>Conservation des espèces migratrices</u>		
	1987	1985	1987	1985	1987	1985	1987	1985	1987	1985	1987	1985	1987	1985	1987	1985	1987	1985	
<u>Actif</u>																			
Encaisse (tableau 2.1)	4 650 648		156 981		68 316		255 960		2 079 385		489 758		88 914		47 585		185 157		8 022 704
Contributions annoncées à recevoir (tableau 3.1)	9 559 772		-		3 806 718		182 400		1 864 125		3 858 787		-		499 608		307 167		20 078 577
Intérêts échus	21 261		777		-		1 293		9 296		2 310		435		323		821		36 516
Sommes à recevoir	106 018		4 098		52 810		-		-		396		-		-		-		163 322
Avances aux organisations coopérantes et aux organisations de soutien	100 382		25 800		-		16 154		113 961		18 618		2 639		-		-		277 554
Charges comptabilisées d'avance (note 5)	4 233		-		-		-		-		-		-		-		-		4 233
Sommes dues par le Fonds pour l'environnement (note 7)	-		26 292		-		-		-		-		-		22 651		-		48 943
<u>Total, actif</u>	<u>14 442 314</u>		<u>213 948</u>		<u>3 927 844</u>		<u>455 807</u>		<u>4 006 767</u>		<u>4 369 869</u>		<u>91 988</u>		<u>570 167</u>		<u>493 145</u>		<u>28 631 849</u>
<u>Passif</u>																			
Sommes à payer	374 073		5 721		40 186		11 319		19 174		17 655		1 515		-		-		469 643
Engagements non réglés	103 166		5 599		18 664		-		23 614		-		602		-		-		151 645
Contributions comptabilisées d'avance (tableau 3.1)	7 355 473		-		3 000 018		92 700		1 108 318		-		-		-		162 865		11 719 374
Sommes dues au Fonds du PNUE (note 6)	145 965		-		66 831		16 565		83 519		41 591		11 054		-		-		365 525
Sommes dues à d'autres fonds	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-
Autres sommes à payer	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-
Avances aux organisations coopérantes et aux organisations de soutien	1 271 998		54 298		117 919		35 098		93 993		141 296		23 792		-		-		1 738 394
<u>Total, passif</u>	<u>9 250 675</u>		<u>65 618</u>		<u>3 243 618</u>		<u>155 682</u>		<u>1 328 618</u>		<u>200 542</u>		<u>36 963</u>		<u>-</u>		<u>162 865</u>		<u>14 444 581</u>
																			<u>4 313 468</u>

Etat III (suite)

	<u>Méditerranée</u>	<u>Plan d'action du Koweït</u>	<u>Convention sur les espèces menacées</u>	<u>Mers de l'Asie de l'Est</u>	<u>Carabbes</u>	<u>Région de l'Afrique occidentale et centrale</u>	<u>Timbre pour la défense de l'environnement</u>	<u>Mers de l'Afrique de l'Est</u>	<u>Conservation des espèces migratrices</u>	<u>Total</u>	
										<u>1987</u> <u>1985</u>	
<u>Solde du Fonds</u>											
Solde disponible au 1er janvier	5 818 477	469 590	865 877	264 304	2 285 756	2 447 719	217 204	-	-	12 368 927	10 030 037
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses	(645 983)	(321 260)	(195 588)	37 521	753 734	1 721 608	(162 179)	570 167	330 280	2 088 300	2 617 756
Ajustement des dépenses de l'exercice précédent	(71 890)	-	13 937	(1 700)	(301 341)	-	-	-	-	(360 954)	(167 711)
Economies réalisées pour le règlement d'engagements d'exercices antérieurs	91 035	-	-	-	-	-	-	-	-	91 035	5 501
Transfert au Fonds d'affectation spéciale pour la gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(116 656)
<u>Solde disponible au 31 décembre</u>	<u>5 191 639</u>	<u>148 330</u>	<u>684 226</u>	<u>300 125</u>	<u>2 738 149</u>	<u>4 169 327</u>	<u>55 025</u>	<u>570 167</u>	<u>330 280</u>	<u>14 187 268</u>	<u>12 368 927</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u>14 442 314</u>	<u>213 948</u>	<u>3 927 844</u>	<u>455 807</u>	<u>4 066 767</u>	<u>4 369 869</u>	<u>91 988</u>	<u>570 167</u>	<u>493 145</u>	<u>28 631 849</u>	<u>16 682 395</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé du Bureau du Fonds pour l'environnement et de l'administration,

(Signé) Anthony T. BROUGH

Neirobi, le 31 mars 1988

Tableau 3.1

FONDS GENERAUX D'AFFECTATION SPECIALE DU PNUE

Etat récapitulatif des contributions au 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1986	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987		Cotisations reçues en 1985 pour 1986 et 1987		Contributions reçues en 1986 et 1987		Contributions annoncées non versées pour 1987 et des années antérieures		Contributions annoncées non versées pour 1987 et des années antérieures	
			1986	1987	1986	1987	1986 et 1987	1986 et 1987	1986 et 1987	1986 et 1987	1987	1986 et 1987
Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution												
Algérie	26 190,00	-	53 054,00	58 658,66	-	79 244,00	-	-	-	-	-	58 658,66
Chypre	-	-	4 659,00	9 675,65	-	4 659,00	-	-	-	-	-	9 675,65
Egypte	14 407,00	-	31 011,00	44 749,91	-	29 534,00	-	-	-	15 884,00	-	44 749,91
Espagne	-	(15 905,00)	723 197,00	907 092,75	-	707 292,00	-	-	-	-	-	907 092,75
France	-	(55 985,00)	2 415 867,00	2 298 573,03	-	2 359 882,00	-	-	-	-	-	2 298 573,03
Grèce	72 384,00	-	156 280,00	241 891,40	-	228 664,00	-	-	-	-	-	241 891,40
Israël	45 799,00	-	109 349,00	147 553,76	-	48 955,00	-	-	-	106 193,00	-	147 553,76
Italie	190 432,00	-	1 480 405,00	1 644 861,52	-	0,00	-	-	-	1 670 937,00	-	1 644 861,52
Jamahiriya arabe libyenne	1 214,00	-	101 755,00	120 945,70	-	0,00	-	-	-	102 969,00	-	120 945,70
Liban	8 605,00	-	13 087,00	6 047,29	-	3 386,00	-	-	-	18 306,00	-	6 047,29
Malte	(388,00)	-	4 660,00	6 047,29	-	4 272,00	-	-	-	-	-	6 047,29
Monaco	388,00	-	4 660,00	6 652,01	-	2 661,00	-	-	-	2 387,00	-	6 652,01
Maroc	19 029,00	-	22 226,00	32 050,61	-	18 929,00	-	-	-	22 326,00	-	32 050,61
République arabe syrienne	4 093,00	-	13 494,00	19 351,31	-	6 912,00	-	-	-	10 675,00	-	19 351,31
Tunisie	8 634,00	-	13 494,00	19 351,31	-	0,00	-	-	-	22 128,00	-	19 351,31
Turquie	3 779,93	-	132 508,00	241 891,40	-	3 793,55	-	-	-	132 494,38	-	241 891,40
Yougoslavie Communauté économique européenne	90 734,00	-	185 922,00	241 891,40	-	175 557,00	-	-	-	100 099,00	-	241 891,40
	-	-	1 178 220,51	1 308 188,20	-	1 178 220,51	-	-	-	-	-	1 308 188,20
Total partiel	485 300,93	(71 890,00)	6 643 848,51	7 355 473,20	-	4 852 961,06	-	-	-	2 204 298,38	-	7 355 473,20

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction									
	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1986	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Cotisations reçues en 1985 pour 1986 et 1987	Contributions reçues en 1986 et 1987 pour des années ultérieures	Contributions annoncées non versées pour 1987 et des années ultérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures		
Afghanistan	-	-	157,00	324,00	-	-	-	82,00	324,00	
Afrique du Sud	-	-	6 648,00	14 238,00	2 063,11	-	-	-	14 238,00	
Algérie	802,00	-	2 108,00	4 530,00	-	-	-	1 856,00	4 530,00	
Allemagne, République fédérale d'	-	-	138 486,00	267 286,00	-	-	-	-	267 286,00	
Argentine	19 355,88	-	11 512,00	20 062,00	-	-	-	29 712,32	20 062,00	
Australie	-	-	25 460,00	53 716,00	-	-	-	-	53 716,00	
Autriche	-	-	12 162,00	23 946,00	-	-	-	-	23 946,00	
Bahamas	-	-	164,00	324,00	82,00	-	-	-	324,00	
Bangladesh	860,02	-	698,02	648,00	-	648,00	-	-	-	
Belgique	-	-	20 756,00	38 184,00	-	-	-	-	38 184,00	
Belize	-	-	82,00	324,00	-	-	-	82,00	324,00	
Bénin	117,00	-	164,00	324,00	-	-	-	281,00	324,00	
Bolivie	148,00	-	164,00	324,00	-	-	-	0,21	324,00	
Botswana	-	-	164,00	324,00	-	-	-	-	324,00	
Brésil	-	-	22 542,00	45 302,00	-	-	-	11 271,00	45 302,00	
Cameroun	-	-	164,00	324,00	43,41	-	-	120,59	324,00	
Canada	3 108,77	-	49 944,30	99 018,00	-	-	-	3 919,37	99 018,00	
Chili	-	-	1 134,00	2 266,00	-	-	-	567,00	2 266,00	
Chine	6 511,00	-	14 272,00	25 564,00	-	-	-	6 511,00	25 564,00	
Chypre	-	-	164,00	648,00	-	-	-	-	648,00	
Colombie	-	-	1 784,00	4 206,00	-	-	-	-	4 206,00	
Congo	-	-	164,00	324,00	-	-	-	74,49	324,00	
Costa Rica	237,87	-	324,00	648,00	89,51	-	-	399,07	648,00	
Danemark	-	-	12 162,00	23 298,00	-	-	-	-	23 298,00	
Egypte	-	-	1 134,00	2 266,00	567,00	-	-	-	2 266,00	
El Salvador	-	-	34,00	324,00	-	-	-	34,00	324,00	
Emirats arabes unis	4 487,40	-	2 594,00	0,00	-	-	-	7 081,40	0,00	
Equateur	-	-	324,00	970,00	-	-	-	-	967,57	
Espagne	-	-	20 408,00	65 688,00	326,43	-	-	-	65 688,00	
Etats-Unis d'Amérique	31 444,00	-	405 410,00	808 974,00	-	-	-	92 854,00	808 974,00	

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (suite)									
	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1986	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Cotisations reçues en 1985 pour 1986 et 1987	Contributions reçues en 1986 et 1987	Contributions reçues en 1986 et 1987 ultérieures	Contributions annoncées pour 1987 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures	
Finlande	-	-	7 782,00	16 180,00	-	7 782,00	-	-	16 180,00	
France	-	-	105 566,00	206 126,00	-	105 566,00	-	-	206 126,00	
Gambie	-	-	164,00	324,00	5,65	-	-	158,35	324,00	
Ghana	296,00	-	324,00	324,00	-	458,00	-	162,00	324,00	
Guatemala	-	-	324,00	648,00	-	324,00	-	-	648,00	
Guinée	148,00	-	164,00	324,00	-	-	312,00	-	324,00	
Guyana	-	-	164,00	324,00	164,00	-	82,00	-	242,00	
Honduras	43,00	-	164,00	324,00	-	-	-	207,00	324,00	
Hongrie	568,00	-	3 728,00	7 118,00	-	-	-	4 296,00	7 118,00	
Inde	2 664,00	-	5 836,00	11 326,00	-	8 500,00	-	-	11 326,00	
Indonésie	-	-	2 108,00	4 530,00	-	2 108,00	962,00	-	3 568,00	
Iran, République d' islamique d'	1 288,90	-	9 404,00	20 386,00	-	5 869,00	-	4 823,90	20 386,00	
Israël	1 702,00	-	3 728,00	7 118,00	-	3 566,00	-	1 864,00	7 118,00	
Italie	1 210,00	-	60 646,00	122 640,00	-	61 856,00	-	-	122 640,00	
Japon	-	-	167 348,00	350 772,00	-	167 348,00	-	-	350 772,00	
Jordanie	-	-	164,00	324,00	164,00	-	-	-	324,00	
Kenya	-	-	164,00	324,00	-	-	-	164,00	324,00	
Libéria	148,00	-	164,00	324,00	-	312,00	-	-	324,00	
Liechtenstein	-	-	164,00	324,00	-	164,00	-	-	324,00	
Luxembourg	-	-	972,00	1 618,00	444,00	528,00	42,00	-	1 576,00	
Madagascar	74,00	-	164,00	324,00	-	238,00	101,37	-	222,63	
Malaisie	-	-	1 458,00	3 236,00	-	1 458,00	-	-	3 236,00	
Malawi	-	-	164,00	324,00	-	164,00	-	-	324,00	
Maroc	1 023,65	-	808,00	1 618,00	-	1 831,65	-	-	1 618,00	
Maurice	74,00	-	164,00	324,00	-	82,00	-	156,00	324,00	
Monaco	-	-	164,00	324,00	-	164,00	-	-	324,00	
Mozambique	148,00	-	164,00	324,00	-	230,00	-	82,00	324,00	
Népal	74,00	-	164,00	324,00	-	238,00	-	-	324,00	
Nicaragua	148,00	-	164,00	324,00	-	-	-	312,00	324,00	
Niger	359,94	-	164,00	324,00	-	490,97	-	32,97	324,00	

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (suite)						
	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1986	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Cotisations reçues en 1985 pour 1986 et 1987	Contributions reçues en 1986 et 1987	Contributions annoncées non versées pour 1987 et des années ultérieures
Nigéria	-	-	3 080,00	6 148,00	-	-	3 080,00
Norvège	-	-	8 270,00	17 474,00	-	8 270,00	6 148,00
Pakistan	-	-	972,00	1 942,00	-	970,41	13 339,00
Panama	-	-	324,00	648,00	800,00	-	1 942,00
Papouasie- Nouvelle-Guinée	-	-	164,00	324,00	163,44	0,56	172,00
Paraguay	261,46	-	164,00	648,00	-	164,00	242,56
Pays-Bas	-	-	28 864,00	56 304,00	-	28 864,00	648,00
Pérou	1 376,38	-	1 134,00	2 266,00	-	-	56 304,00
Philippines	-	-	1 458,00	3 236,00	98,70	1 359,30	2 266,00
Portugal	-	-	2 918,00	5 824,00	-	2 918,00	2 032,68
République centrafricaine	-	-	164,00	324,00	164,00	-	5 824,00
République démocratique allemande	50 025,66	-	22 542,00	43 038,60	-	-	324,00
République dominicaine	-	-	182,00	970,00	-	-	72 567,66
République-Unie de Tanzanie	-	-	164,00	324,00	164,00	-	182,00
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	75 726,00	157 264,00	-	75 726,00	970,00
Rwanda	306,60	-	164,00	324,00	-	470,60	324,00
Sainte-Lucie	-	-	164,00	324,00	-	80,00	84,00
Sénégal	254,91	-	164,00	324,00	-	397,25	21,66
Seychelles	74,00	-	164,00	324,00	-	156,00	82,00
Singapour	-	-	683,00	3 236,00	-	-	683,00
Somalie	-	-	150,00	324,00	-	-	150,00
Soudan	68,80	-	164,00	324,00	-	232,80	324,00
Sri Lanka	-	-	164,00	324,00	-	164,00	-
Suède	-	-	21 404,00	40 448,00	-	21 404,00	-
Suisse	-	-	17 838,00	36 242,00	-	17 838,00	40 448,00

Tableau 3.1 (suite)

PAYS	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1986	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Cotisations reçues en 1985 pour 1986 et 1987	Contributions reçues en 1986 et 1987	Contributions reçues en 1986 et 1987 pour des années ultérieures	Contributions annoncées non versées pour 1987 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (suite)									
Suriname	74,00	-	164,00	324,00	-	156,00	-	82,00	324,00
Thaïlande	1 562,20	-	1 296,00	2 912,00	-	2 858,00	0,20	-	2 911,80
Togo	87,82	-	164,00	324,00	-	193,82	-	58,00	324,00
Trinité-et-Tobago	370,00	-	486,00	1 294,00	-	-	-	856,00	1 294,00
Tunisie	-	-	486,00	970,00	40,38	445,62	40,38	-	929,62
Union des Républiques socialistes soviétiques	391 201,40	-	170 918,00	330 062,00	-	-	-	562 119,40	330 062,00
Uruguay	1 045,84	-	648,00	1 294,00	-	1 693,84	-	-	1 294,00
Venezuela	-	-	8 918,00	19 416,00	221,30	4 459,00	-	4 237,70	19 416,00
Zaire	-	-	164,00	324,00	-	82,00	-	82,00	324,00
Zambie	34,54	-	164,00	324,00	-	198,54	-	-	324,00
Zimbabwe	147,75	-	324,00	648,00	-	471,75	-	-	648,00
Total partiel	523 931,99	-	1 494 856,32	3 000 018,00	5 600,93	1 199 191,09	7 296,11	814 474,52	2 992 243,46

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Plan d'action concernant l'environnement des Caraïbes						
	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1986	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Cotisations reçues en 1985 pour 1986 et 1987	Contributions reçues en 1986 et 1987 pour des années ultérieures	Contributions annoncées non versées pour 1987 et des années ultérieures
Antigua-et-Barbuda	-	-	16 450,00	16 450,00	-	-	16 450,00
Antilles néerlandaises	45 000,00	-	30 000,00	30 000,00	-	-	30 000,00
Bahamas	(108,28)	-	16 450,00	16 450,00	-	-	16 450,00
Barbade	22 500,00	-	15 000,00	15 000,00	-	-	16 341,72
Belize	47 534,00	(47 501,89)	30 940,00	30 940,00	-	-	8 500,00
Colombie	35 796,00	-	17 898,00	17 898,00	-	-	7 698,38
Costa Rica	32 938,42	-	30 940,00	30 940,00	-	-	53 694,00
Cuba	-	-	375 000,00	375 000,00	-	-	26 949,53
France	26 900,00	-	16 450,00	16 450,00	-	-	43 350,00
Grenade	35 796,00	-	17 898,00	17 898,00	-	-	53 694,00
Guatemala	32 900,00	-	16 450,00	16 450,00	-	-	49 350,00
Guyana	32 900,00	-	16 450,00	16 450,00	-	-	16 450,00
Haïti	16 450,00	-	16 450,00	16 450,00	-	-	49 350,00
Honduras	6 732,00	-	-	-	-	-	32 900,00
Iles Turques et Caïques	-	-	-	-	-	-	6 732,00
Iles Vierges britanniques	25 000,00	-	11 000,00	11 000,00	-	-	5 500,00
Jamaïque	244 781,36	(230 000,00)	60 000,00	80 000,00	-	5 500,00	50 000,00
Mexique	10 000,00	-	5 000,00	5 000,00	-	20 831,36	53 950,00
Montserrat	32 900,00	-	16 450,00	16 450,00	-	-	15 000,00
Nicaragua	16 705,00	(16 705,00)	10 143,00	17 898,00	-	7 775,00	49 350,00
Panama	38 694,00	-	19 347,00	19 347,00	-	-	2 368,00
République dominicaine	3 159,67	-	5 000,00	5 000,00	-	-	58 041,00
Saint-Kitts-et-Nevis	15 000,00	-	15 000,00	15 000,00	-	-	6 319,34
Sainte-Lucie	6 500,00	-	15 000,00	15 000,00	-	-	23 500,00
Saint-Vincent-et-Grenadines	15 356,00	(7 134,00)	16 450,00	16 450,00	-	-	11 750,00
Suriname	-	-	19 347,00	19 347,00	-	-	24 672,00
Trinité-et-Tobago	-	-	230 000,00	230 000,00	-	-	15 347,00
Venezuela	-	-	-	-	-	-	230 000,00
Total partiel	743 434,17	(301 340,89)	1 080 563,00	1 108 318,00	-	766 849,31	755 806,97
							1 108 318,00

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Contributions non versées au 31 janvier 1986	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajoutées pour 1986 et 1987	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Cotisations reçues en 1985 pour 1986 et 1987	Contributions reçues en 1986 et 1987	Contributions reçues en 1986 et 1987	Contributions reçues en 1986 et 1987	Contributions annoncées non versées pour 1987 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour 1987 et des années ultérieures	
											Contributions annoncées pour des années ultérieures
Voies d'affacturation spéciales pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique occidentale et centrale											
Angola	93 000,00	-	74 400,00	-	-	-	-	-	167 400,00	-	
Bénin	37 200,00	-	74 400,00	-	-	-	-	-	111 600,00	-	
Cameroon	93 000,00	-	74 400,00	-	-	-	-	-	167 400,00	-	
Cape-Vert	93 000,00	-	74 400,00	-	-	-	-	-	167 400,00	-	
Congo	61 024,58	-	74 400,00	-	-	-	-	-	135 424,58	-	
Côte d'Ivoire	(20 272,51)	-	123 200,00	-	-	-	-	-	102 927,49	-	
Gabon	48 708,25	-	98 800,00	-	-	-	-	-	147 508,25	-	
Gambie	77 590,00	-	74 400,00	-	-	-	-	-	151 990,00	-	
Ghana	91 282,00	-	123 200,00	-	-	-	-	-	214 482,00	-	
Guinée	93 000,00	-	74 400,00	-	-	-	-	-	167 400,00	-	
Guinée-Bissau	93 000,00	-	74 400,00	-	-	-	-	-	167 400,00	-	
Guinée	93 000,00	-	74 400,00	-	-	-	-	-	167 400,00	-	
Équatoriale	93 000,00	-	74 400,00	-	-	-	-	-	167 400,00	-	
Libéria	93 000,00	-	74 400,00	-	-	-	-	-	167 400,00	-	
Mauritanie	93 000,00	-	74 400,00	-	-	-	-	-	167 400,00	-	
Nigéria	550 250,00	-	440 200,00	-	-	-	35 143,14	-	955 306,86	-	
Sao Tomé-et-Principe	-	-	74 400,00	-	-	-	-	-	74 400,00	-	
Sénégal	9 175,73	-	74 400,00	-	-	-	-	-	83 575,73	-	
Sierra Leone	93 000,00	-	74 400,00	-	-	-	-	-	167 400,00	-	
Togo	93 000,00	-	74 400,00	-	-	-	14 727,54	-	152 672,86	-	
Zaïre	123 500,00	-	98 800,00	-	-	-	-	-	222 300,00	-	
Total partiel	1 908 458,05	-	2 000 200,00	-	-	-	49 870,68	-	3 858 787,37	-	

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage								
	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1986	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Cotisations reçues en 1985 pour 1986 et 1987	Contributions reçues en 1986 et 1987	Contributions reçues en 1986 et 1987 pour des années ultérieures	Contributions annoncées non versées pour 1987 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
Allemagne,	-	-	75 350,00	37 675,00	-	29 125,00	-	46 225,00	37 675,00
République fédérale d'	-	-	200,00	100,00	-	-	-	200,00	100,00
Bénin	-	-	200,00	100,00	-	-	-	200,00	100,00
Cameroun	-	-	970,00	485,00	-	485,00	-	485,00	485,00
Chili	-	-	9 980,00	4 990,00	-	9 980,00	-	-	4 990,00
Danemark	-	-	970,00	485,00	-	-	-	970,00	485,00
Egypte	-	-	28 136,00	14 068,00	-	10 471,00	-	17 665,00	14 068,00
Espagne	-	-	3 050,00	1 525,00	-	-	-	3 050,00	1 525,00
Hongrie	-	-	4 850,00	2 425,00	-	-	-	4 850,00	2 425,00
Inde	-	-	2 496,00	1 248,00	-	2 496,00	-	-	1 248,00
Irlande	-	-	3 050,00	1 525,00	-	-	-	3 050,00	1 525,00
Israël	-	-	52 528,00	26 264,00	-	-	-	52 528,00	26 264,00
Italie	-	-	694,00	347,00	-	694,00	-	-	347,00
Luxembourg	-	-	25,00	100,00	-	0,00	-	25,00	100,00
Mali	-	-	200,00	100,00	-	-	-	200,00	100,00
Niger	-	-	1 317,00	1 317,00	-	-	-	1 317,00	1 317,00
Nigéria	-	-	7 484,00	3 742,00	-	7 484,00	-	-	3 742,00
Norvège	-	-	35,00	416,00	-	-	-	35,00	416,00
Pakistan	-	-	24 114,00	12 057,00	-	12 057,00	-	12 057,00	12 057,00
Pays-Bas	-	-	2 496,00	1 248,00	-	-	-	2 496,00	1 248,00
Portugal	-	-	67 356,00	33 678,00	-	67 356,00	-	-	33 678,00
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	200,00	100,00	-	-	-	200,00	100,00
Somalie	-	-	17 324,00	8 662,00	-	8 662,00	-	8 662,00	8 662,00
Suède	-	-	87,00	208,00	-	-	-	87,00	208,00
Tunisie	-	-	20 000,00	10 000,00	-	30 000,00	-	-	-
Communauté économique européenne	-	-	323 112,00	162 865,00	-	178 810,00	-	154 302,00	152 865,00
Total partiel	-	-	323 112,00	162 865,00	-	178 810,00	-	154 302,00	152 865,00

Tableau 3.1 (suite)

Pays	Contributions non versées au 1er janvier 1986		Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987		Contributions des années ultérieures		Cotisations reçues en 1986 et 1987		Contributions reçues en 1986 et 1987 pour des années ultérieures		Contributions annoncées non versées pour 1987 et des années ultérieures		Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures	
	au titre des années antérieures	au titre des années ultérieures	annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	ajustements pour 1986 et 1987	des années ultérieures	recues en 1986 et 1987	recues en 1986 et 1987	recues en 1986 et 1987	recues en 1986 et 1987	recues en 1986 et 1987	annoncées pour 1987 et des années ultérieures	annoncées pour des années ultérieures	annoncées pour des années ultérieures	annoncées pour des années ultérieures
Fonds d'affectation spéciale pour les mers régionales de la région de l'Afrique de l'Est														
Comores	-	-	-	27 200,00	-	-	-	-	-	-	-	27 200,00	-	-
France	-	-	-	140 500,00	-	-	-	-	62 500,00	-	-	78 000,00	-	-
Kerya	-	-	-	81 602,00	-	-	-	-	-	-	-	81 602,00	-	-
Madagascar	-	-	-	40 801,00	-	-	-	-	-	-	-	40 801,00	-	-
Maurice	-	-	-	54 401,00	-	-	-	-	-	-	-	54 401,00	-	-
Mozambique	-	-	-	81 602,00	-	-	-	-	-	-	-	81 602,00	-	-
République-Urue de Tanzanie	-	-	-	81 602,00	-	-	-	-	-	-	-	81 602,00	-	-
Seychelles	-	-	-	27 200,00	-	-	-	-	-	-	-	27 200,00	-	-
Somalie	-	-	-	27 200,00	-	-	-	-	-	-	-	27 200,00	-	-
Total partiel	-	-	-	562 108,00	-	-	-	-	62 500,00	-	-	499 608,00	-	-
Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Plan d'action pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Asie de l'Est														
Indonésie	-	-	-	66 000,00	33 000,00	-	-	-	33 000,00	-	-	33 000,00	33 000,00	-
Malaisie	-	-	-	37 400,00	18 700,00	-	-	-	18 700,00	-	-	18 700,00	18 700,00	-
Philippines	38 000,00	-	-	41 800,00	20 900,00	-	-	-	60 800,00	-	-	19 000,00	20 900,00	-
Singapour	-	-	200,00	2 200,00	1 100,00	-	-	-	2 400,00	-	-	-	1 100,00	-
Thaïlande	-	-	(1 900,00)	38 000,00	19 000,00	-	-	-	17 100,00	-	-	19 000,00	19 000,00	-
Total partiel	38 000,00	(1 700,00)	-	185 400,00	92 700,00	-	-	-	132 000,00	-	-	89 700,00	92 700,00	-
TOTAL GENERAL	3 699 125,14	(374 930,85)	12 290 987,82	11 719 374,20	5 600,93	7 242 183,04	7 296,11	8 376 977,24	11 701 599,66	-	-	-	-	-

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE DU PNUDE POUR LA COOPERATION TECHNIQUE

I. Etat récapitulatif des recettes et dépenses de l'exercice biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987

4. (En dollars des Etats-Unis)

	Gestion de l'environnement et protection des écosystèmes andins (République fédérale d'Allemagne)	Gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières (Suède)	Appui au mécanisme d'échange (Norvège)	Fourniture de consultants aux pays en développement (Finlande)	Fourniture de services d'experts à la SADCC* (Finlande)	Lutte contre les risques d'insalubrité du milieu et promotion de la sécurité des substances chimiques (République fédérale d'Allemagne)	Fourniture de services d'experts au GRID** du PNUDE (Danemark et Finlande)	Total
	1986-1987	1986-1987	1986-1987	1986-1987	1986-1987	1986-1987	1986-1987	1984-1985
Recettes								
Recettes provenant des contributions annoncées	-	107 728	75 000	100 000	225 120	198 397	285 716	758 179
Revenus des placements	2 516	16 863	16 185	10 435	8 628	18 373	6 608	45 559
Recettes accessoires	-	97	-	-	60	-	-	-
Total, recettes	2 516	124 680	91 185	110 435	233 808	216 770	291 924	803 738
Dépenses								
Traitements et dépenses connexes de personnel	606	-	-	-	96 135	-	31 250	2 602
Consultants	9 943	14 460	-	17 376	-	24 033	-	108 752
Frais de voyage	-	-	-	3 052	8 738	-	-	2 309
Services contractuels	-	4 914	145 000	-	-	-	-	11 790
Réunions et conférences	-	8 895	-	-	-	-	-	199 843
Achats	-	43 554	-	-	-	-	-	22 746
Dépenses de fonctionnement	-	17 883	-	-	-	-	-	43 554
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	17 883
de rapports	-	297	-	-	-	-	-	297
Participation du PNUDE	-	186 717	-	-	-	-	-	205 342
Dépenses diverses	367	16 759	-	-	-	-	-	17 126
Pertes de change	-	1 415	-	-	-	-	-	4 258
Dépenses d'appui au programme (état V.1)	1 419	37 065	18 850	2 656	12 595	3 124	3 750	37 495
Total, dépenses	12 335	323 590	163 850	23 084	117 458	27 157	35 000	325 917
Excédent des recettes sur les dépenses	(9 819)	515 639	(72 665)	87 351	116 350	189 613	256 924	477 821

Etat IV.1 (suite)

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1987

	Fourniture de services d'experts de courte durée aux pays en développement (République fédérale d'Allemagne)	Gestion de l'environnement et protection des écosystèmes (République fédérale d'Allemagne)	Gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières (Suède)	Appui au mécanisme d'échange (Norvège)	Fourniture de services consultants aux pays en développement (Finlande)	Fourniture de services d'experts au GRID** du PNUE (Danemark et Finlande)	Lutte contre les risques d'insalubrité du milieu et promotion de la sécurité des substances chimiques (République fédérale d'Allemagne)	1987	1985
<u>Actif</u>									
Encaisse (tableau 2.1)	6 134	884 776	120 691	97 709	109 900	111 101	213 104	1 860 928	612 036
Contributions annoncées à recevoir	-	-	-	-	-	75 075	-	75 075	600 000
Intérêts échus	-	4 348	604	476	535	556	1 046	9 051	8 262
Sommes à recevoir	472	-	286	-	-	9 418	-	10 176	2 586
Sommes dues par le Fonds du PNUE (note 7)	-	-	34 041	-	-	-	-	34 041	-
Charges comptabilisées d'avance (note 6)	-	-	-	-	-	8 221	-	8 221	-
Avances aux organisations de soutien	-	4 112	-	-	-	-	-	-	-
<u>Total, actif</u>	<u>6 606</u>	<u>893 236</u>	<u>155 622</u>	<u>98 185</u>	<u>110 435</u>	<u>204 371</u>	<u>214 22</u>	<u>2 001 604</u>	<u>1 263 649</u>
<u>Passif</u>									
Sommes à payer	-	9 337	3 506	5 850	2 656	896	585	25 885	10 172
Contributions comptabilisées d'avance	-	-	-	-	-	75 075	-	102 765	600 000
Engagements non réglés	-	16 507	32 542	45 000	4 826	2 143	17 560	133 184	66 385
Sommes dues au Fonds du PNUE (note 6)	-	23 998	-	45 000	15 602	9 907	6 472	117 623	109 271
Avances des organisations de soutien	-	-	46 038	-	-	-	-	46 038	-
<u>Total, passif</u>	<u>-</u>	<u>49 842</u>	<u>82 086</u>	<u>95 850</u>	<u>23 084</u>	<u>88 021</u>	<u>24 617</u>	<u>425 495</u>	<u>785 828</u>

Etat IV.1 (suite)

	Fourniture de services d'experts de courte durée aux pays en développement (République fédérale d'Allemagne)	Gestion de l'environnement et protection des écosystèmes andins (République fédérale d'Allemagne)	Gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières (Suède)	Appui au mécanisme d'échange (Norvège)	Pourriture de services consultants aux pays en développement (Finlande)	Fourniture de services d'experts à la SADC* (Finlande)	Lutte contre les risques d'insalubrité du milieu et promotion de la sécurité des substances chimiques (République fédérale d'Allemagne)	Fourniture de services d'experts au GRID** du PNUE (Danemark et Finlande)	Total	1987	1985
Solde du Fonds											
Solde disponible au 1er janvier	16 425	327 755	58 641	75 000	-	-	-	-	477 821	-	-
Excédent des recettes sur les dépenses	(9 819)	515 639	14 895	(72 665)	87 351	116 350	189 613	256 924	1 098 288	477 821	477 821
Solde disponible au 31 décembre	6 606	843 394	73 536	2 335	87 351	116 350	189 613	256 924	1 576 109	477 821	477 821
Total, passif et solde du Fonds	6 606	893 236	155 622	98 185	110 435	204 371	214 230	318 919	2 001 604	1 263 649	1 263 649

* Secrétariat de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe.

** Basé de données sur les ressources mondiales.

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé du Bureau du Fonds pour l'environnement et de l'administration,

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1988

Etat IV.2

AUTRES FONDS D'AFFECTATION SPECIALE

Programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires du PNUE financé
par les Gouvernements du Danemark, du Japon, de la Norvège et de la
République fédérale d'Allemagne

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses de l'exercice
biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987

	<u>Allemagne, République fédérale d'</u>	<u>Danemark</u>	<u>Japon</u>	<u>Norvège</u>	<u>Total 1986-1987</u>	<u>Total 1984-1985</u>
<u>Recettes</u>						
Contributions des gouvernements	127 358	106 146	337 878	155 930	727 312	313 423
Revenu des placements	10 006	3 599	17 449	10 487	41 541	25 196
Recettes accessoires	<u>24</u>	<u>102</u>	<u>72</u>	<u>-</u>	<u>198</u>	<u>-</u>
Total, recettes	<u>137 388</u>	<u>109 847</u>	<u>355 399</u>	<u>166 417</u>	<u>769 051</u>	<u>338 619</u>
<u>Dépenses</u>						
Traitements et dépenses connexes de personnel	75 313	95 838	204 825	78 870	454 846	214 979
Frais de voyage	-	7 067	2 838	-	9 905	-
Dépenses diverses	-	224	-	-	224	382
Pertes de change	-	-	14	-	14	-
Dépenses d'appui au programme (état V.1)	<u>9 037</u>	<u>12 375</u>	<u>24 920</u>	<u>9 464</u>	<u>55 796</u>	<u>25 845</u>
Total, dépenses	<u>84 350</u>	<u>115 504</u>	<u>232 597</u>	<u>88 334</u>	<u>520 785</u>	<u>241 204</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>53 038</u>	<u>(5 657)</u>	<u>122 802</u>	<u>78 083</u>	<u>248 266</u>	<u>97 415</u>

Etat IV.2 (suite)

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1987

	<u>Allemagne, République fédérale d'</u>	<u>Danemark</u>	<u>Japon</u>	<u>Norvège</u>	<u>1987</u>	<u>1985</u>
<u>Actif</u>						
Encaisse (tableau 2.1)	156 151	32 314	188 002	90 316	466 783	189 106
Intérêts échus	367	158	919	446	1 890	2 526
Sommes à recevoir	11	1 516	141	403	2 071	6 808
Charges comptabilisées d'avance	-	-	-	-	-	2 214
Total, actif	<u>156 529</u>	<u>33 988</u>	<u>189 062</u>	<u>91 165</u>	<u>470 744</u>	<u>200 654</u>
<u>Passif</u>						
Sommes à payer	1 439	776	4 425	674	7 314	10 302
Sommes dues au Fonds pour l'environnement (note 6)	1 392	3 471	18 161	2 436	25 460	21 819
Engagements non réglés	<u>8 185</u>	<u>7 600</u>	<u>8 592</u>	-	<u>24 377</u>	<u>3 206</u>
Total, passif	<u>11 016</u>	<u>11 847</u>	<u>31 178</u>	<u>3 110</u>	<u>57 151</u>	<u>35 327</u>
<u>Solde du Fonds</u>						
Solde disponible au 1er janvier	92 475	27 798	35 082	9 972	165 327	58 280
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	53 038	(5 657)	122 802	78 083	248 266	97 415
Economies réalisées par le règlement d'engagements au titre d'exercices antérieurs	-	-	-	-	-	9 632
Solde disponible au 31 décembre	<u>145 513</u>	<u>22 141</u>	<u>157 884</u>	<u>88 055</u>	<u>413 593</u>	<u>165 327</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u>156 529</u>	<u>33 988</u>	<u>189 062</u>	<u>91 165</u>	<u>470 744</u>	<u>200 654</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé du Bureau du Fonds
pour l'environnement et de l'administration,

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1988

Etat IV.3

AUTRES FONDS D'AFFECTATION SPECIALE : PRIX INTERNATIONAUX
DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses de l'exercice
biennal 1986-1987 clos le 31 décembre 1987

	<u>1986-1987</u>	<u>1984-1985</u>
<u>Recettes</u>		
Revenu des placements	255 406	239 973
Total, recettes	<u>255 406</u>	<u>239 973</u>
<u>Dépenses</u>		
Personnel administratif de soutien	4 521	1 547
Voyages	8 559	24 064
Réunions et conférences	57 860	23 438
Frais d'établissement de rapports	5 790	-
Dépenses diverses	12 481	6 719
Dépenses d'appui au programme (état V.1)	11 597	7 249
Attribution des prix	100 000	100 000
Total, dépenses	<u>200 808</u>	<u>163 017</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>54 598</u>	<u>76 956</u>

II. Etat récapitulatif de l'actif et du passif au 31 décembre 1987

	<u>1987</u>	<u>1985</u>
<u>Actif</u>		
Disponible en banque (tableau 2.1)	134 218	77 794
Placements (tableau 2.1)	1 005 000	1 005 000
Intérêts échus à recevoir	72 706	73 257
Sommes à recevoir	651	771
Total, actif	<u>1 212 575</u>	<u>1 156 822</u>

Etat IV.3 (suite)

<u>Passif</u>	<u>1987</u>	<u>1985</u>
Sommes à payer	27	-
Engagements non réglés	1 172	562
Dû au Fonds du PNUE (note 6)	2 973	2 455
Total, passif	<u>4 172</u>	<u>3 017</u>
<u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier	1 153 805	1 076 849
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	54 598	76 956
Solde disponible au 31 décembre	<u>1 208 403</u>	<u>1 153 805</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u>1 212 575</u>	<u>1 156 822</u>

CERFIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé du Bureau du
Fonds pour l'environnement et de l'administration,

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1988

Etat V.1

COMPTE SPECIAL POUR LES DEPENSES D'APPUI AU PROGRAMME

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987
clos le 31 décembre 1987

	<u>1986-1987</u>	<u>1984-1985</u>
<u>Recettes</u>		
Intérêts perçus	126 271	92 050
Dépenses d'appui au programme : Fonds général d'affectation spéciale du PNUE (état III)	1 312 983	1 028 416
Dépenses d'appui au programme : Fonds d'affectation spéciale du PNUE pour la coopération technique (état IV.I)	92 080	37 495
Dépenses d'appui au programme : Programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires du PNUE (état IV.2)	55 796	25 843
Dépenses d'appui au programme : Prix internationaux dans le domaine de l'environnement (état IV.3)	11 597	7 349
Total, recettes	<u>1 598 727</u>	<u>1 191 053</u>
<u>Dépenses</u>		
Postes permanents	471 927	279 928
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	189 314	100 235
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	-	20 762
Traitement et dépenses connexes de personnel	364 320	183 873
Voyages	27 501	48 486
Dépenses de fonctionnement	89	-
Fournitures et accessoires	-	611
Bourses, subventions et contributions	60 492	99 877
Achats	80 545	187 218
Total, dépenses	<u>1 194 188</u>	<u>920 990</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>404 539</u>	<u>270 063</u>

Etat V.1 (suite)

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1987

	<u>1987</u>	<u>1985</u>
<u>Actif</u>		
Disponible en banque (tableau 2.1)	1 076 323	902 803
Intérêts échus à recevoir	5 270	6 948
Sommes à recevoir	<u>475 469</u>	<u>364 534</u>
Total, actif	<u><u>1 557 062</u></u>	<u><u>1 274 285</u></u>
<u>Passif</u>		
Sommes à payer	50 300	539
Engagements non réglés	125 476	152 038
Dû au Fonds du PNUE (note 6)	<u>93 349</u>	<u>265 212</u>
Total, passif	<u><u>269 125</u></u>	<u><u>417 789</u></u>
<u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier	856 496	579 987
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	404 539	270 063
Economies réalisées par le règlement d'engagements au titre d'années antérieures	<u>26 902</u>	<u>6 446</u>
Solde disponible au 31 décembre	<u><u>1 287 937</u></u>	<u><u>856 496</u></u>
Total, passif et solde du Fonds	<u><u>1 557 062</u></u>	<u><u>1 274 285</u></u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé du Bureau du
Fonds pour l'environnement et de l'administration,

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1988

Etat V.2

COMPTE SPECIAL DU PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987
clos le 31 décembre 1987

	<u>1986-1987</u>	<u>1984-1985</u>
<u>Recettes</u>		
Recettes provenant des contributions annoncées	5 000	25 000
Intérêts perçus	30 995	33 647
Total, recettes	<u>35 995</u>	<u>58 647</u>
<u>Dépenses</u>		
Total, dépenses	<u>-</u>	<u>-</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>35 995</u>	<u>58 647</u>

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1987

	<u>1987</u>	<u>1985</u>
<u>Actif</u>		
Disponible en banque (tableau 2.1)	229 009	190 990
Contributions annoncées à recevoir	15 000	15 000
Intérêts échus à recevoir	1 120	2 938
Dû par le Fonds du PNUE (note 7)	-	206
Total, actif	<u>245 129</u>	<u>209 134</u>
<u>Passif</u>		
Total, passif	<u>-</u>	<u>-</u>

Etat V.2 (suite)

	<u>1987</u>	<u>1985</u>
<u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier	209 134	150 487
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	<u>35 995</u>	<u>58 647</u>
Solde disponible au 31 décembre	<u>245 129</u>	<u>209 134</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u><u>245 129</u></u>	<u><u>209 134</u></u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé du Bureau du
Fonds pour l'environnement et de l'administration,

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1988

Etat VI.1

CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987
clos le 31 décembre 1987

	<u>1986-1987</u>	<u>1984-1985</u>
<u>Recettes</u>		
Recettes provenant des contributions annoncées (tableau 6.1)	3 339 295	3 163 543
Intérêts perçus	171 910	156 894
Recettes diverses	148 759	245
Gain de change	34 503	-
	<hr/>	<hr/>
Total, recettes	3 694 467	3 320 682
 <u>Dépenses</u>		
Traitement et dépenses connexes de personnel	581 308	446 734
Consultants	552 055	207 651
Voyages	113 813	30 475
Services contractuels	867 422	52 200
Bourses	120 507	4 875
Réunions et conférences	596 233	136 806
Achats	342 575	350 891
Location	3 479	-
Dépenses de fonctionnement	521 583	109 436
Etablissement des rapports	80 678	29 924
Dépenses diverses	75 225	65 760
Participation du PNUE	105 654	141 187
Perte de change	-	718
	<hr/>	<hr/>
Total, dépenses	3 960 532	1 576 747
	<hr/>	<hr/>
Excédent des recettes sur les dépenses	(266 065)	1 743 935
	<hr/>	<hr/>

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1987

	<u>1987</u>	<u>1985</u>
<u>Actif</u>		
Disponible en banque (tableau 2.1)	2 192 841	347 085
Contributions annoncées à recevoir (tableau 6.1)	949 760	6 257 048
Intérêts échus à recevoir	9 072	5 151
Sommes à recevoir	1 969	-
Avances aux organisations de soutien	257 653	821 909
	<hr/>	<hr/>
Total, actif	3 411 295	7 431 193
	<hr/>	<hr/>

Etat VI.1 (suite)

	<u>1987</u>	<u>1985</u>
<u>Passif</u>		
Avances des organisations de soutien	801 460	-
Sommes à payer	2 973	1 070
Engagements non réglés	204 032	132 848
Contributions différées (tableau 6.1)	-	81 932
Dû au Fonds du PNUE (note 6)	211 365	163 923
Dû à d'autres fonds	-	112
	<hr/>	<hr/>
Total, passif	1 219 830	379 885
	<hr/>	<hr/>
<u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier	7 051 308	5 378 284
Ajustement des contributions de l'année précédente	(4 593 778)	(71 390)
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	(266 065)	1 743 935
Economies réalisées par l'annulation d'engagements au titre d'années antérieures	-	479
	<hr/>	<hr/>
Solde disponible au 31 décembre	2 191 465	7 051 308
	<hr/>	<hr/>
Total, passif et solde du Fonds	3 411 295	7 431 193
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé du Bureau du
Fonds pour l'environnement et de l'administration,

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1988

Tableau 6.1

Etat des contributions de contrepartie au 31 décembre 1987

(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Ajustements			Contributions			Contributions annoncées non acquittées pour 1987 et les années précédentes
	Contributions annoncées non acquittées au 1er janvier 1986	Contributions annoncées pour les années précédentes	Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	Contributions annoncées pour les années à venir	Montants recouverts en 1985 pour 1986-1987	Montants recouverts en 1986 et 1987	
<u>Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies</u>	6 244 400,00	(4 420 593,00)	750 593,00	-	-	1 965 400,00	609 000,00
AGFUND							
<u>Réhabilitation et gestion des terres sèches</u>							
Agence canadienne de développement international	-	-	39 313,84	-	-	39 313,84	-
Banque africaine de développement	-	-	89 241,33	-	-	89 241,33	-
	-	-	128 555,17	-	-	128 555,17	-
<u>Atelier pour évaluer le système d'information sur l'environnement dans les pays du Programme de coopération en matière d'environnement pour l'Asie du Sud-Est</u>							
Pays-Bas	-	-	48 000,00	-	-	48 000,00	-
<u>Séminaire international sur la gestion de l'environnement, dans le contexte de l'industrie des pâtes et papiers</u>							
Finlande	-	-	54 300,00	-	-	54 300,00	-
<u>Consultations permanentes avec certaines industries</u>							
Alcan Pacific Ltd.	-	-	17 500,00	-	-	17 500,00	-
Nippon Light Metal Co.	-	-	17 500,00	-	-	8 750,00	8 750,00
Int. Primary Aluminium Institute	-	-	40 000,00	-	-	20 000,00	20 000,00
Three M Corporation, United Kingdom Public Limited Co.	12 000,00	(12 000,00)	-	-	-	-	-
	12 000,00	(12 000,00)	75 000,00	-	-	28 750,00	46 250,00

Tableau 6.1 (suite)

Donateurs	Ajustements			Contributions			
	Contributions non acquittées au 1er janvier 1986	aux contributions annoncées pour les années précédentes	Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	Contributions annoncées pour les années à venir	Montants recouverts en 1985 pour 1986-1987	Montants recouverts en 1986 et 1987	Contributions annoncées non acquittées pour 1987 et les années précédentes
<u>Protection de la couche d'ozone</u>							
Allemagne, République fédérale d'	-	-	6 000,00	-	-	6 000,00	-
Autriche	-	-	25 000,00	-	-	-	25 000,00
Canada	-	-	48 500,00	-	-	-	48 500,00
Danemark	-	-	6 000,00	-	-	6 000,00	-
Etats-Unis d'Amérique	-	10 000,00	20 000,00	-	-	30 000,00	-
Finlande	-	-	8 500,00	-	-	8 500,00	-
Norvège	-	-	10 000,00	-	-	10 000,00	-
Pays-Bas	-	-	38 000,00	-	-	38 000,00	-
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	6 000,00	-	-	6 000,00	-
Suède	-	-	6 000,00	-	-	6 000,00	-
Communauté économique européenne	-	-	19 500,00	-	-	-	19 500,00
Total partiel	-	10 000,00	193 500,00	-	-	110 500,00	93 000,00
<u>Produits chimiques potentiellement dangereux dans le commerce international</u>							
Pays-Bas	648,00	-	5 133,34	-	-	5 133,34	648,00
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	39 000,00	-	-	39 000,00	-
Suisse	-	-	1 869,00	-	-	-	1 869,00
Total partiel	648,00	-	46 002,34	-	-	44 133,34	2 517,00
<u>Création d'un réseau d'institutions de formation en matière d'environnement pour l'Amérique latine et les Caraïbes</u>							
Chili	-	-	5 000,00	-	-	-	5 000,00
Equateur	-	-	5 340,43	-	-	5 340,43	-
Espagne	-	7 000,00	-	-	-	7 000,00	-
Total partiel	-	7 000,00	10 340,43	-	-	12 340,43	5 000,00
<u>Centre d'activité du programme pour le Système international d'orientation pour les sources d'information en matière d'environnement</u>							
Australie	-	-	5 188,18	-	-	5 188,18	-

Tableau 6.1 (suite)

	Ajustements			Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	Contributions annoncées pour les années précédentes	Contributions annoncées pour 1986	Contributions à venir les années 1986-1987	Montants recouverts en 1985 pour 1986-1987	Montants recouverts en 1986 et 1987	Contributions non acquittées pour 1987 et les années précédentes
	Contributions non acquittées au 1er janvier 1986	contributions annoncées pour les années précédentes	Contributions aux contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987							
Donateurs										
<u>Coordination du Programme de Publication du PNUE</u>										
Italie	-	-	154 930,40	-	-	154 930,40	-	-	154 930,40	-
<u>Etude internationale sur l'attitude du public à l'égard des questions relatives à l'environnement</u>										
Pays-Bas	-	-	25 000,00	-	-	25 000,00	-	-	25 000,00	-
<u>Programme de formation UNITAR/PNUÉ dans le domaine de la protection de l'environnement</u>										
Suisse	-	-	520 365,84	-	-	520 365,84	-	-	520 365,84	-
<u>Plan d'action concernant le Programme pour l'environnement des Caraïbes</u>										
Etats-Unis d'Amérique	-	-	20 000,00	-	-	20 000,00	-	-	20 000,00	-
France	-	-	60 478,00	-	-	60 478,00	-	-	-	60 478,00
Total partiel	-	-	80 478,00	-	-	80 478,00	-	-	20 000,00	60 478,00
<u>Etude de l'état des lacs du monde</u>										
International Lake Environment Committee	-	-	4 000,00	-	-	4 000,00	-	-	4 000,00	-
<u>Protection des espèces sauvages migratoires</u>										
Allemagne, République fédérale d'	-	-	4 705,95	-	-	4 705,95	-	-	4 705,95	-
<u>Formation de cadres en matière de gestion de l'environnement en Afrique</u>										
Communauté économique européenne	-	-	28 364,00	-	-	28 364,00	-	-	-	28 364,00

Tableau 6.1 (suite)

	Contributions annoncées non acquittées au 1er janvier 1986	Ajustements aux contributions annoncées pour les années précédentes	Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	Contributions annoncées pour les années à venir	Montants recouvrés en 1985 pour 1986-1987	Montants recouvrés en 1986 et 1987	Contributions annoncées non acquittées pour 1987 et les années précédentes
<u>Groupe de coordination du projet</u>							
<u>Ivoire</u>							
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	15 681,56	-	-	15 681,56	-
Japan General Merchandise Friedlien and Co. Ltd. (Royaume-Uni)	-	-	74 367,00	-	17 867,00	56 500,00	-
Takaichi Ivory Co. (Japon)	-	-	2 801,19	-	-	2 801,19	-
France - Croco	-	-	3 000,00	-	-	3 000,00	-
Fuso Trading (Japon)	-	-	3 259,03	-	-	3 259,03	-
	-	-	11 000,00	-	-	11 000,00	-
Total partiel	-	-	110 108,78	-	17 867,00	92 241,78	-
<u>Groupe de projet spécial</u>							
<u>Fédération internationale du</u>							
<u>commerce de la fourrure</u>							
	-	-	50 000,00	-	25 000,00	25 000,00	-
<u>Projet Calman pour l'Amérique</u>							
<u>Latine</u>							
Gouvernement japonais	-	-	20 000,00	-	-	20 000,00	-
Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	-	-	35 000,00	-	-	35 000,00	-
Communauté économique européenne	-	-	15 000,00	-	-	12 648,51	2 351,49
Reptile Skins and Leather Industries	-	-	15 000,00	-	10 000,00	5 000,00	-
Trading SRL (Bolivie)	-	-	17 120,00	-	6 633,00	-	10 487,00
V. Muller GmbH (République fédérale d'Allemagne)	-	-	5 000,00	-	3 332,00	-	1 668,00
France - Croco	-	-	5 000,00	-	1 600,00	1 600,00	1 800,00
Fonseca Fur and Hides (Etats-Unis d'Amérique)	-	-	4 000,00	-	2 000,00	-	2 000,00
Tanneries et cuirs d'Indochine (France)	-	-	5 000,00	-	5 000,00	-	-
Syndicat national des tanneurs de reptiles	-	-	3 000,00	-	3 000,00	-	-
John G. Mahler and Co. (Etats-Unis d'Amérique)	-	-	2 500,00	-	2 500,00	-	-
Italrettila (Italie)	-	-	20 000,00	-	5 000,00	5 000,00	10 000,00
Bodiopellei (Italie)	-	-	2 000,00	-	-	2 000,00	-
World Wildlife Fund (Etats-Unis d'Amérique)	-	-	15 000,00	-	-	15 000,00	-
Asicuca (Bolivie)	-	-	2 000,00	-	-	2 000,00	-
Total partiel	-	-	165 620,00	-	39 065,00	98 248,51	28 306,49

Tableau 6.1 (suite)

Donateurs	Contributions annoncées non acquittées au 1er janvier 1986	Ajustements aux contributions annoncées pour les années précédentes	Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	Contributions annoncées pour les années à venir	Montants recouvrés en 1985 pour 1986-1987	Montants recouvrés en 1986 et 1987	Contributions annoncées non acquittées pour 1987 et les années précédentes
<u>Manuel d'identification</u>							
Communauté économique européenne	-	-	55 358,70	-	-	55 358,70	-
<u>Filiciniées en Bolivie</u>							
Communauté économique européenne	-	-	26 968,35	-	-	26 968,35	-
<u>Etude de la tortue</u>							
Gouvernement japonais	-	-	80 000,00	-	-	80 000,00	-
<u>Etude du léopard en Afrique subsaharienne</u>							
Safari Club International	-	-	40 000,00	-	-	40 000,00	-
American Fur Association	-	-	10 000,00	-	-	10 000,00	-
Total partiel	-	-	50 000,00	-	-	50 000,00	-
<u>Enforcement seminar</u>							
United States Fur Trade	-	-	10 000,00	-	-	10 000,00	-
Fonds mondial pour la nature	-	-	4 060,61	-	-	4 060,61	-
- International	-	-	-	-	-	-	-
Fonds mondial pour la nature	-	-	10 000,00	-	-	-	10 000,00
- Etats-Unis d'Amérique	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	-	-	24 060,61	-	-	14 060,61	10 000,00
<u>Etude sur la jacinthe</u>							
Japan Livestock Importers Association	-	-	10 000,00	-	-	10 000,00	-
International Council of Bird preservation	-	-	1 000,00	-	-	1 000,00	-
Total partiel	-	-	11 000,00	-	-	11 000,00	-

Tableau 6.1 (suite)

Donateurs	Contributions		Ajustements		Contributions		Montants		Contributions	
	annoncées non acquittées au 1er janvier 1986	annoncées et ajustements pour les années précédentes	aux contributions annoncées et ajustements pour les années précédentes	annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	annoncées pour les années 1985 pour 1986-1987	annoncées pour les années à venir	recouvrés en 1985 pour 1986-1987	en 1986 et 1987	annoncées non acquittées pour 1987 et les années précédentes	précédentes
<u>Réunion de la Conférence des parties à Ottawa</u>										
American Fur Association	-	-	-	10 000,00	-	-	-	10 000,00	-	-
Fata International	-	-	-	3 000,00	-	-	-	-	-	3 000,00
Fur Council of Canada	-	-	-	7 367,33	-	-	-	7 367,33	-	-
Exocuir S.A. (France)	-	-	-	5 000,00	-	-	-	5 000,00	-	-
Société Nouvelle-France - Croco	-	-	-	5 000,00	-	-	-	5 000,00	-	-
Fédération internationale du commerce de la fourrure (Royaume-Uni)	-	-	-	10 000,00	-	-	-	10 000,00	-	-
Italtretille (Italie)	-	-	-	10 000,00	-	-	-	10 000,00	-	-
Ministère de la coopération pour le développement (Royaume de Norvège)	-	-	-	15 000,00	-	-	-	15 000,00	-	-
Safari Club International (Etats-Unis d'Amérique)	-	-	-	5 000,00	-	-	-	5 000,00	-	-
Tanneries des cuirs d'Indochine	-	-	-	5 000,00	-	-	-	5 000,00	-	-
Fonds mondial pour la nature - International	-	-	-	2 700,00	-	-	-	2 700,00	-	-
Italian Reptile Association	-	-	-	21 500,00	-	-	-	-	21 500,00	-
CICUR, Argentine	-	-	-	20 000,00	-	-	-	20 000,00	-	-
Fonds mondial pour la nature - Etats-Unis d'Amérique	-	-	-	14 300,00	-	-	-	14 300,00	-	-
Communauté économique européenne	-	-	-	23 000,00	-	-	-	9 748,22	13 251,78	-
Bciolopelli (Italie)	-	-	-	5 000,00	-	-	-	5 000,00	-	-
All Leather Importers Association	-	-	-	10 000,00	-	-	-	-	10 000,00	-
Edeistein Trading SRL (Bolivie)	-	-	-	12 000,00	-	-	-	-	12 000,00	-
J. G. Mahler and Co. (Etats-Unis d'Amérique)	-	-	-	2 500,00	-	-	-	2 500,00	-	-
Gouvernement suisse	-	-	-	29 139,07	-	-	-	29 139,07	-	-
International Exotic Leather Council	-	-	-	2 500,00	-	-	-	2 500,00	-	-
U. N. Industria (Italie)	-	-	-	1 500,00	-	-	-	1 500,00	-	-
Fur Institute of Canada	-	-	-	5 000,00	-	-	-	-	5 000,00	-
Japan Reptile Traders	-	-	-	10 000,00	-	-	-	10 000,00	-	-
Agence suédoise pour le développement international	-	-	-	25 000,00	-	-	-	-	25 000,00	-
New York Zoological Society	-	-	-	5 000,00	-	-	-	-	5 000,00	-
Office des Nations Unies à Genève/ Bureau régional pour l'Europe	-	-	-	764,79	-	-	-	764,79	-	-
Fuso Trading (Japon)	-	-	-	1 000,00	-	-	-	1 000,00	-	-
Total partiel	-	-	-	266 271,19	-	-	-	171 519,41	-	94 751,78

Tableau 6.1 (suite)

	Contributions annoncées non acquittées au 1er janvier 1986	Ajustements aux contributions annoncées pour les années précédentes	Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	Contributions annoncées pour les années à venir	Montants recouverts en 1985 pour 1986-1987	Montants recouverts en 1986 et 1987	Contributions annoncées non acquittées pour 1987 et les années précédentes
<u>Donateurs</u>							
<u>Survey of the state of monitor lizards in South-East Asia</u>	-	-	60 000,00	-	-	60 000,00	-
Gouvernement japonais							
<u>Survey of Status of the spectacled caiman in northern Latin America</u>	-	-	70 000,00	-	-	70 000,00	-
Gouvernement japonais							
<u>Elaboration d'un manuel d'identification des plantes</u>	-	-	20 000,00	-	-	20 000,00	-
Gouvernement japonais	-	-	3 191,39	-	-	3 191,39	-
World Orchid Conference	-	-	23 191,39	-	-	23 191,39	-
Total partiel	-	-	5 000,00	-	-	5 000,00	-
<u>Significant trade in species</u>	-	-	2 940,60	-	-	2 940,60	-
PIJAC - USA							
<u>Crocodile workshop, Bruxelles</u>	-	-	3 000,00	-	-	3 000,00	-
Communauté économique européenne							
<u>Centre d'activité du Programme de lutte contre la désertification</u>	-	-	13 000,00	-	-	13 000,00	-
Institute of Marine and Terrestrial Ecology							
<u>Formulation d'une stratégie de communication pour la mobilisation de fonds auprès de sources privées</u>	-	-	20 000,00	-	-	20 000,00	-
Japan All Reptile Traders							
<u>Journées d'étude sur la sécurité en matière de produits chimiques en Afrique</u>	-	-	7 154,21	-	-	7 154,21	-
Fonds arabe pour l'assistance technique aux pays africains et arabes							
Secrétariat du Commonwealth							
Total partiel	-	-	27 154,21	-	-	27 154,21	-

Tableau 6.1 (suite)

Donateurs	Ajustements			Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987	Contributions annoncées pour les années à venir	Montants recouverts pour 1986-1987	Montants recouverts en 1986 et 1987	Contributions annoncées non acquittées pour 1987 et les années précédentes
	Contributions non acquittées au 1er janvier 1986	Contributions aux contributions annoncées pour les années précédentes	Contributions annoncées et ajustements pour 1986 et 1987					
<u>Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques</u>								
Commission européenne de l'énergie atomique	-	4 665,93	860,07	-	-	-	5 526,00	-
Suisse	-	-	34 040,50	-	-	-	34 040,50	-
Pays-Bas	-	-	27 000,00	-	-	-	27 000,00	-
Communauté économique européenne	-	-	34 507,92	-	-	-	28 665,30	5 842,62
Total partiel	-	4 665,93	96 408,49	-	-	-	95 231,80	5 842,62
<u>Situation de l'environnement en Amérique latine</u>								
Gouvernement espagnol	-	-	44 890,00	-	-	-	44 890,00	-
<u>Identification et évaluation des problèmes écologiques dans les pays membres du Conseil de coopération du Golfe</u>								
Conseil de coopération du Golfe	-	-	25 000,00	-	-	-	12 500,00	12 500,00
Total général	6 257 048,00	(4 410 927,07)	3 339 295,63	-	-	110 682,00	4 124 974,67	949 759,89

Etat VI.2

CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE EN MONNAIE NON CONVERTIBLE
AU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA MEDITERRANEE

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987
clos le 31 décembre 1987

	<u>1986-1987</u>	<u>1984-1985</u>
<u>Recettes</u>		
Recettes provenant de contributions annoncées	800 000	800 000
Gain de change	13 911	-
	<hr/>	<hr/>
Total, recettes	813 911	800 000
	<hr/>	<hr/>
<u>Dépenses</u>		
Traitements et dépenses connexes de personnel	336 494	391 340
Consultants	24 282	5 850
Voyages	42 564	4 746
Services contractuels	37 948	10 725
Bourses	6 425	23 624
Réunions et conférences	37 401	59 578
Achats (note 8)	(17 814)	159 000
Location	79 868	119 972
Dépenses de fonctionnement	123 204	55 276
Frais d'établissement de rapport	15 087	7 190
Divers	139 459	68 510
Perte de change	-	50 977
	<hr/>	<hr/>
Total, dépenses	824 918	956 788
	<hr/>	<hr/>
Excédent des recettes sur les dépenses	(11 007)	(156 788)
	<hr/>	<hr/>

Etat VI.2 (suite)

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1987

	<u>1987</u>	<u>1985</u>
<u>Actif</u>		
Encaisse (tableau 2.2)	960	24 997
Sommes à recevoir	57 971	20 800
Autres sommes à recevoir	104 813	201 483
Dû par le fonds du PNUE (note 7)	105 561	6 000
Dû par d'autres fonds	-	253 952
	<hr/>	<hr/>
Total, actif	269 305	507 232
	<hr/>	<hr/>
<u>Passif</u>		
Sommes à payer	113	49 990
Engagements non réglés	22 028	27 364
Dû au Fonds du PNUE	-	196 286
Avances des organisations coopérantes	-	871
	<hr/>	<hr/>
Total, passif	22 141	274 511
	<hr/>	<hr/>
<u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier	232 721	389 509
A ajouter : Ajustement des recettes d'années antérieures	25 450	-
Excédent des recettes sur les dépenses	(11 007)	(156 788)
	<hr/>	<hr/>
Solde disponible au 31 décembre	247 164	232 721
	<hr/>	<hr/>
Total, passif et solde du Fonds	269 305	507 232
	<hr/>	<hr/>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim chargé
du Bureau du Fonds pour l'environnement et
de l'administration,

(Signé) A. T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1988

Etat VI.3

CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE EN MONNAIE NON CONVERTIBLE
AU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LES CARAIBES

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987
clos le 31 décembre 1987

	<u>1986-1987</u>	<u>1984-1985</u>
<u>Recettes</u>		
Recettes provenant des contributions annoncées	80 660	-
Total, recettes	<u>80 660</u>	<u>-</u>
<u>Dépenses</u>		
Traitements et dépenses connexes de personnel	50 625	-
Perte de change	18	-
Total, dépenses	<u>50 643</u>	<u>-</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u><u>30 017</u></u>	<u><u>-</u></u>

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1987

	<u>1987</u>	<u>1985</u>
<u>Actif</u>		
Encaisse (tableau 2.2)	14	-
Sommes à recevoir	30	-
Dû par le Fonds du PNUE (note 7)	29 973	-
Total, actif	<u><u>30 017</u></u>	<u><u>-</u></u>
<u>Passif</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Total, passif	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>
<u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier	-	-
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	30 017	-
Solde disponible au 31 décembre	<u>30 017</u>	<u>-</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u><u>30 017</u></u>	<u><u>-</u></u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif chargé du Bureau du Fonds
pour l'environnement et de l'administration,

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1988

Etat VII

FONDS DE ROULEMENT (INFORMATION)

(En dollars des Etats-Unis)

I. Etat des recettes et des dépenses de l'exercice biennal 1986-1987
clos le 31 décembre 1987

	<u>1986-1987</u>	<u>1984-1985</u>
<u>Recettes</u>		
Vente des publications et droits d'auteur	76 162	55 720
Ventes de gammes de produits	32 874	-
Total, recettes	<u>109 036</u>	<u>55 720</u>
<u>Dépenses</u>		
Publications	105 980	36 000
Gammes de produits	9 341	-
Services contractuels	-	7 197
Total, dépenses	<u>115 321</u>	<u>43 197</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	<u>(6 285)</u>	<u>12 523</u>

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1987

	<u>1987</u>	<u>1985</u>
<u>Actif</u>		
Sommes à recevoir : publications	34 280	7 890
Sommes à recevoir : gammes de produits	14 701	-
Dû par le Fonds du PNUE (note 7)	88 354	135 730
Total, actif	<u>137 335</u>	<u>143 620</u>
<u>Passif</u>		
Total, passif	<u>-</u>	<u>-</u>

Etat VII (suite)

	<u>1987</u>	<u>1985</u>
<u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier	143 620	131 097
<u>A ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	<u>(6 285)</u>	<u>12 523</u>
Solde disponible au 31 décembre	<u>137 335</u>	<u>143 620</u>
Total, passif et solde du Fonds	<u>137 335</u>	<u>143 620</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Sous-Directeur exécutif par intérim
chargé du Bureau du Fonds pour
l'environnement et de l'administration,

(Signé) Anthony T. BROUGH

Nairobi, le 31 mars 1988

Notes explicatives des états financiers

Note 1. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées par l'Organisation des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour l'environnement sont exposées ci-après :

a) Les comptes sont tenus conformément aux dispositions du règlement financier de l'ONU tel qu'adopté par l'Assemblée générale, aux règles formulées par le Secrétaire général en application dudit règlement, notamment aux règles de gestion financière du Fonds, aux décisions pertinentes du Conseil d'administration du PNUÉ et aux instructions administratives ainsi qu'aux principes comptables généralement acceptés;

L'Organisation des Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour l'environnement suivent la norme comptable internationale No 1 sur la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Comité consultatif pour les questions administratives à sa cinquante-quatrième session;

b) Les états financiers sont établis sur la base du coût historique comptabilisé et ne sont pas ajustés pour exprimer les effets de l'évolution des prix des biens et services;

c) Comptabilité par fonds. Les comptes sont tenus sur une base de "comptabilité par fonds" et chaque fonds est traité comme une entité financière et comptable distincte avec une série distincte de comptes en partie double autonomes. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou pour un ensemble de fonds de même nature;

d) L'exercice financier de l'Organisation est un exercice biennal embrassant deux années civiles consécutives;

e) Les recettes et dépenses, et l'actif et le passif sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice;

f) Les dépenses afférentes aux projets du PNUÉ entrepris par des organisations coopérantes et des organisations de soutien sont inscrites dans les comptes du PNUÉ sur la base des décaissements effectifs dont ces organisations rendent compte au PNUÉ. Depuis 1979, le PNUÉ comptabilise aussi comme dépenses les engagements non réglés des organisations coopérantes. Les soldes inutilisés des liquidités détenues par les organisations coopérantes et organisations de soutien sont comptabilisés comme avances dans les comptes du PNUÉ;

g) Conversion des monnaies. Les comptes sont libellés en dollars des Etats-Unis. Les comptes libellés en d'autres monnaies sont convertis en dollars des Etats-Unis à la date de l'opération au taux de change fixé par le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne ces monnaies, les états financiers retracent les liquidités, les placements, les contributions non versées

et les sommes à recevoir et à payer pour l'exercice en cours dans des monnaies autres que le dollar des Etats-Unis d'Amérique, converties au taux de change de l'ONU applicable en vigueur à la date des états; les différences résultant de la conversion des monnaies au taux de change de l'ONU sont comptabilisées comme gains ou pertes de change. En application de la règle de gestion financière 205.2 du Fonds, les pertes et gains de change résultant du versement de contributions volontaires par les gouvernements sont appliqués aux contributions correspondantes;

h) Contributions. Les contributions annoncées sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement pris par les donateurs éventuels de verser des contributions en espèces à une ou plusieurs dates déterminées. Les contributions annoncées pour les exercices futurs sont inscrites sous forme de recettes comptabilisées d'avance;

i) Placements. Les fonds déposés à des comptes bancaires productifs d'intérêts, les certificats de dépôts, les dépôts à terme et les comptes de dépôt à vue apparaissent dans les états de l'actif et du passif en tant que liquidités;

j) Charges différées. Les charges différées recouvrent des postes de dépenses qui ne sont pas normalement imputables à l'exercice financier en cours et qui seront imputées comme dépenses à un exercice financier ultérieur. Pour la présentation des états, seule la partie de l'avance sur l'indemnité pour frais d'études qui est censée correspondre à l'année scolaire terminée à la date de l'état financier est indiquée à la rubrique des charges différées. Le montant total de l'avance continue de figurer dans les sommes à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que le fonctionnaire présente la preuve requise du droit à l'indemnité pour frais d'études, le compte budgétaire étant alors débité et l'avance récupérée;

k) Capital. Le mobilier, le matériel et les autres biens non consommables ne sont pas inscrits à l'actif du PNUE. Les achats sont imputés aux comptes appropriés du budget de l'année où ils sont effectués;

l) Imprévus. Aucune somme n'est inscrite dans les comptes du Fonds pour l'environnement pour les droits à la prime de rapatriement, car les crédits sont prévus dans les affectations budgétaires. Toutefois, une provision pour les indemnités éventuellement payables en vertu de l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies au personnel rémunéré à l'aide des fonds d'affectation spéciale et du Fonds du PNUE est constituée sur la base de 1 % du salaire de base net;

m) Recettes diverses :

- i) Les remboursements de dépenses imputés à des exercices financiers précédents sont comptabilisés comme recettes diverses;
- ii) Les sommes reçues sans destination précise sont comptabilisées comme recettes diverses;
- iii) Le montant des chèques non encaissés un an après la date d'émission est comptabilisé comme recette diverse;
- iv) Le produit de la vente de biens excédentaires est comptabilisé comme recette diverse du fonds concerné;

v) Les remboursements faits par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au titre des cotisations pour la retraite (7 % de la rémunération considérée aux fins de la pension) des personnes qui ont adhéré à la Caisse à la date du 1er janvier 1967 ou postérieurement et qui cessent leur participation moins de cinq ans après sont comptabilisés comme recettes diverses dans le cas des fonctionnaires qui ont cessé leurs fonctions avant le 31 décembre 1982. La Caisse commune des pensions conservera ces sommes au crédit du compte des fonctionnaires qui cesseront leurs fonctions après cette date; toutefois, les remboursements continueront d'être reçus jusqu'à ce que le secrétariat de la Caisse ait régularisé la situation de tous les fonctionnaires qui ont cessé leurs fonctions avant le 31 décembre 1982;

n) Fonds d'affectation spéciale. Le Fonds pour l'environnement suit les dispositions générales de la circulaire du Secrétaire général relative à la constitution et à la gestion des fonds d'affectation spéciale (ST/SGB/188) ainsi que ses instructions administratives (ST/AI/285 et ST/AI/286) bien que, comme indiqué au paragraphe 3 du document ST/SGB/188, cette circulaire ne s'applique pas aux fonds tels que le Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui relèvent du pouvoir administratif de leur chef de secrétariat.

Note 2. Utilisation des monnaies non convertibles

Les dépenses relatives au programme du Fonds pendant l'exercice biennal 1986-1987 (tableau 1.2) qui ont représenté 41,8 millions de dollars, comprenaient des dépenses d'un montant de 8,6 millions de dollars en monnaies non convertibles réparties comme suit :

	<u>Equivalent en millions de dollars des Etats-Unis</u>
Dépenses signalées par les organisations de soutien	6,5
Dépenses engagées par les organisations coopérantes	1,0
Montants versés au personnel des projets, remboursables	<u>1,1</u>
Total	<u><u>8,6</u></u>

En outre, les dépenses en monnaies non convertibles au titre du personnel (dépenses relatives au programme et à l'appui au programme) se sont élevées à 0,4 million de dollars. Le montant total des monnaies non convertibles utilisées a donc été de 9 millions de dollars. Ces monnaies ont été : le lev (Bulgarie), le yuan (Chine), le forint (Hongrie), le mark (République démocratique allemande), la couronne (Tchécoslovaquie) et le rouble (URSS).

Au 31 décembre 1987, le solde des disponibilités en monnaies non convertibles détenues en banques pour le compte du PNUE représentait 9,3 millions de dollars (état II et tableau 2.2).

Note 3. Rapport financier des organisations coopérantes et des organisations de soutien

Toutes les organisations coopérantes qui exécutent des projets du PNUE avaient rendu compte de leurs dépenses du quatrième trimestre au 31 décembre 1987. Cependant, les quatre organisations de soutien ci-après (organisations non gouvernementales et organismes gouvernementaux) détenant des avances de caisse d'un montant total de 243 530,70 dollars n'avaient pas rendu compte de leurs dépenses totales au 31 décembre 1987 :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
a) Ceylon Electricity Board, Sri Lanka (janvier-décembre 1987)	32 963,60
b) National Environment Protection Council, Philippines (octobre-décembre 1987)	12 567,10
c) Secretaría de Desarrollo Urbano y Ecología, Mexique (juin-décembre 1987)	88 000,00
d) Ministère de la santé, Gouvernement de Bahreïn, Manama (juin-décembre 1987)	110 000,00
	<u>243 530,70</u>

Note 4. Sommes à payer

Le tableau suivant donne le détail des sommes à payer :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Fonctionnaires	106 228
Fournisseurs	483 315
Bureaux extérieurs du PNUD	545 822
Divers	107 823
Total (état II)	<u>1 243 188</u>

Note 5. Charges comptabilisées d'avance

a) Le tableau ci-après donne le détail du montant indiqué dans l'état II à la rubrique des charges comptabilisées d'avance au 31 décembre 1987 :

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
Avances au titre de l'indemnité pour frais d'études	161 777
Remboursement anticipé des dépenses	109 501
Avances pour financer des activités auto-amortissables	4 354
Dépenses de bureaux extérieurs non encore imputées (bordereaux interservices)	867 420
Total (état II)	<u>1 143 052</u>

La partie des avances sur l'indemnité pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire terminée à la date de l'établissement de l'état financier n'est indiquée qu'aux fins de présentation du bilan.

b) Les charges comptabilisées d'avance d'un montant de 4 233 dollars, qui figurent dans l'état III, et celles d'un montant de 8 221 dollars, figurant dans l'état IV.1, représentent la partie des avances sur l'indemnité pour frais d'études correspondant à l'année scolaire terminée le 31 décembre 1987 et des dépenses qui ne sont pas normalement imputables à l'exercice financier en cours et qui seront imputées comme dépenses à l'exercice financier suivant.

Note 6. Soldes interfonds

On trouvera ci-après la ventilation des soldes interfonds au 31 décembre 1987 qui apparaissent dans l'état II.

	<u>Dollars des</u> <u>Etats-Unis</u>
<u>Sommes à recevoir de fonds de l'ONU et au titre de</u> <u>virements interfonds</u>	
<u>Fonds généraux d'affectation spéciale du PNUE (état III)</u>	
Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée	145 965
Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	41 591
Mers d'Asie orientale	16 565
Convention sur les espèces menacées	66 831
Fonds pour les timbres-poste en faveur de la préservation de l'environnement	11 054
Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes	83 519
Total partiel	<u>365 525</u>

Fonds d'affectation spéciale du PNUE pour la coopération technique (état IV.1)

Gestion de l'environnement et protection des écosystèmes andins	23 998
Fourniture d'experts pour la Base de données sur les ressources mondiales	16 644
Protection de l'environnement et promotion de la sécurité en matière de produits chimiques	6 472
Soutien aux mécanismes d'échange d'informations	45 000
Fourniture des services d'experts aux pays en développement	15 602
Fourniture d'experts à la SADCC	9 907
Total partiel	<u>117 623</u>

Programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires (état IV.2)

Danemark	3 471
Japon	18 161
Norvège	2 436
République fédérale d'Allemagne	1 392
Total partiel	<u>25 460</u>

Prix internationaux dans le domaine de l'environnement (état IV.3)

2 973

Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (état V.1)

93 349

Contributions de contrepartie (état VI.1)

211 365

Total (état II)

816 205

Note 7. Sommes à payer à des fonds de l'ONU et au titre de virements interfonds

Dollars des Etats-Unis

Fonds général d'affectation spéciale du PNUE (état III)

Plan d'action pour le Koweït	26 292
Mers d'Afrique de l'Est	22 651
Total partiel	<u>48 943</u>

Fonds d'affectation spéciale du PNUE pour la coopération technique (état IV.1)

Gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières.

34 041

Contribution de contrepartie en monnaie non convertible au Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes (état VI.3)

29 973

Fonds général de l'ONU

2 545 902

Fonds de roulement (information) (état VII)

88 354

Contribution de contrepartie en monnaie non convertible au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (état VI.2)

105 561

Total (état II)

2 852 774

Note 8. Contributions de contrepartie au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (état VI.2)

Ce montant de 17 814 dollars représente les engagements au titre de l'exercice précédent annulés conformément à la règle de gestion financière 110.9.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何 购取 联合国 出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
